



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8183^e séance

Mardi 20 février 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
Éthiopie	M. Alemu
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Tileuberdi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Hommage à la mémoire de S. E. l'Ambassadeur Necton Darlington Mhura, Représentant permanent de la République du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en arabe*) : Avant d'aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour de la séance, je voudrais, au nom des membres du Conseil de sécurité, exprimer notre peine et notre tristesse à la suite de la disparition de S. E. M. Nector Darlington Mhura, Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les membres du Conseil expriment leurs sincères condoléances à la famille de l'Ambassadeur Mhura et au Gouvernement et au peuple malawiens.

Ce jour marque également le premier anniversaire de la disparition de l'Ambassadeur Vitaly Churkin, de la Fédération de Russie.

J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire de l'Ambassadeur Mhura et à la mémoire du regretté Ambassadeur Churkin.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite le Président de l'État observateur de Palestine à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'État observateur de Palestine, et je prie le fonctionnaire du protocole de l'escorter à la table du Conseil.

M. Mahmoud Abbas, Président de l'État observateur de Palestine, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je salue chaleureusement S. E. le Secrétaire général António Guterres, et je lui donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je rentre d'une visite au Koweït, qui a eu la générosité d'organiser une conférence sur la reconstruction de l'Iraq et a contribué à mobiliser les ressources essentielles. La communauté internationale a montré sa gratitude au peuple iraquien pour sa victoire courageuse sur Daech. Cet appui est un vote de confiance à l'égard du Gouvernement et du peuple iraqiens. Le Koweït, Monsieur le Président, a joué un rôle de premier plan très important dans cette réunion très fructueuse.

Malheureusement, les avancées positives enregistrées en Iraq sont une exception dans la région. Ce contexte souligne la nécessité d'un règlement politique du conflit israélo-palestinien, qui dure depuis bien trop longtemps. Je suis ici pour réaffirmer mon plein engagement personnel, ainsi que celui de l'ONU, à appuyer les parties dans leurs efforts pour parvenir à une solution à deux États – une solution à deux États démocratiques, Israël et Palestine, vivant côte à côte en paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; une solution qui règle toutes les questions relatives au statut final sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du droit international et des accords mutuels. Il n'y a pas de plan B.

Toutefois, nous devons affronter la triste réalité d'aujourd'hui. Après avoir recueilli un appui pendant des décennies, le consensus mondial pour la solution des deux États pourrait être en train de s'éroder. Les obstacles sur le terrain sont susceptibles de créer une réalité irréversible d'un seul État. Il est tout simplement impossible de réaliser la quadrature du cercle d'une réalité d'un État qui satisfasse les aspirations légitimes nationales, historiques et démocratiques des Israéliens et des Palestiniens.

En même temps, les conditions de vie des Palestiniens à Gaza, qui est sous le contrôle du Hamas depuis une décennie, sont épouvantables. Le déficit de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est une source de préoccupation internationale. La sécurité, les droits et la dignité humaine de 5 millions de réfugiés palestiniens sont en jeu. La stabilité de la région l'est également. J'appelle la communauté internationale à intensifier son généreux appui.

L'heure du dialogue, de la réconciliation et de la raison a sonné. En ces temps graves, j'appelle toutes les parties à engager une action concertée et efficace. C'est plus important que jamais.

Qu'il me soit à présent permis, Monsieur le Président, de vous demander de donner la parole au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, pour qu'il présente son exposé mensuel au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons ce mois alors que les tensions régionales prennent une tendance de plus en plus dangereuse. Les combats en Syrie s'intensifient, mettant en péril les accords de désescalade et la stabilité régionale, et minant les efforts visant à parvenir à une solution politique. Malgré les nouvelles positives en provenance d'Iraq et la défaite de Daech, la plupart du Moyen-Orient reste aux prises avec une tragédie humaine aux proportions immenses.

Dans ce contexte, et après plus d'un siècle d'hostilités, dont 50 années d'occupation militaire continue, Israéliens et Palestiniens ne sont toujours pas plus proches de la paix. Nombre d'entre eux ont perdu l'espoir de la voir de leur vivant. Les ennemis de la paix deviennent chaque jour plus confiants. Ils voient chaque échec de la modération comme une victoire de la radicalisation. Ils pensent que le vent politique tourne en leur faveur. Ils s'enhardissent au fil des jours. Ceux qui forcent la main sur le terrain et qui promeuvent des actions unilatérales qui bloquent le chemin vers la table de négociations font également obstacle à la paix.

Rien de tout cela ne nous rapprochera du règlement du conflit. Rien de tout cela ne répondra au droit inaliénable du peuple palestinien à un État ou au désir de sécurité des Israéliens. Cela ne fera que nous enraciner dans une situation conflictuelle, dans la souffrance et dans une réalité d'un État avec une occupation perpétuelle.

Le mois dernier, à la réunion ministérielle extraordinaire du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la communauté internationale a discuté des principales priorités pour favoriser la réalisation de l'objectif de paix. À cette réunion, j'ai été encouragé par les nombreux messages sans équivoque réaffirmant l'appui à la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, et la nécessité de reprendre des négociations sérieuses sur toutes les questions relatives au statut final, notamment le statut de Jérusalem. Les participants ont également pris l'engagement critique de déployer des efforts pour régler la crise humanitaire à Gaza, notamment en apportant un soutien aux projets axés sur l'eau, l'électricité et la relance économique.

Mon message à tous les participants a été clair. Premièrement, nous devons réaffirmer clairement que la paix durable exige une solution des deux États, qui ne peut être réalisée qu'au moyen d'un processus négocié. Les Israéliens et les Palestiniens ont défini les questions relevant du statut final, et ce sont seulement eux qui peuvent déterminer, ensemble, leur règlement. Deuxièmement, les efforts doivent se poursuivre pour rechercher la mise en œuvre de mesures concrètes et porteuses de transformation sur le terrain – y compris la cessation de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes et la promotion de changements de politique, en particulier dans la zone C – qui soient conformes à une transition vers davantage de pouvoirs civils palestiniens, comme l'a demandé le rapport de 2016 du Quatuor pour le Moyen-Orient. Troisièmement, l'Autorité palestinienne doit continuer d'avancer dans le renforcement des institutions et la prestation de services au peuple palestinien et de s'employer à reprendre le contrôle de Gaza. Enfin, il est crucial que toute proposition future pour la paix soit axée sur la solution des deux États et sur toutes les questions relevant du statut final, conformément aux accords antérieurs et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Ne pas agir ainsi pourrait avoir de dangereuses répercussions.

Le maintien de l'appui aux réfugiés palestiniens est fondamental pour la recherche de la paix et de la stabilité dans la région. Je réaffirme ma préoccupation persistante au sujet du déficit financier considérable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), malgré la souplesse louable de certains États Membres qui ont accéléré le décaissement de leurs engagements de financement. En outre, les appels d'urgence lancés le 30 janvier visent à lever 800 millions de dollars pour la Cisjordanie et Gaza, ainsi que pour la crise régionale syrienne, afin de satisfaire les besoins essentiels de quelque 1,5 million de personnes très vulnérables. J'encourage les États Membres à envisager de fournir d'urgence de nouvelles ressources financières pour les besoins critiques de l'UNRWA.

Tandis que le processus de paix faiblit et que le gouffre entre les deux parties se creuse, les Palestiniens et les Israéliens continuent de souffrir des conséquences violentes sur le terrain. Sept Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes au cours de plusieurs incidents dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, et un civil israélien a été poignardé à mort par un Palestinien en Cisjordanie. Trois des Palestiniens tués sont morts pendant des affrontements violents avec les forces de sécurité israéliennes. L'un d'eux avait 16 ans; il a été tué par balle près de Ramallah. C'est le quatrième enfant tué dans de telles circonstances depuis le début de l'année.

Je souligne encore une fois que l'usage de la force doit être soigneusement dosé, que la force meurtrière ne doit être utilisée qu'en dernier recours et que les décès qui en découlent doivent faire l'objet d'enquêtes appropriées par les autorités. J'exhorte les forces de sécurité israéliennes à exercer la plus grande retenue afin d'éviter de faire des victimes dans de telles circonstances. Je demande à toutes les parties de rejeter la violence, de condamner la terreur, de faire valoir le principe de responsabilité et d'œuvrer à l'apaisement des tensions.

Ces derniers jours, nous avons également été témoins d'incidents dangereux en matière de sécurité à Gaza et alentour. Le 17 février, quatre soldats israéliens ont été blessés par un engin explosif improvisé placé à la clôture de Gaza. Cela a été suivi de frappes aériennes israéliennes contre 18 cibles du Hamas, tandis que des militants palestiniens ont tiré sur Israël deux roquettes, dont – l'un a endommagé une maison relevant du Conseil régional de Sha'ar Hanegev. Deux adolescents

palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes au motif qu'ils essayaient de s'approcher de la clôture. Pendant le mois écoulé, et avant cette dernière flambée de violence, trois autres roquettes ont été tirées vers Israël, donnant lieu à deux frappes aériennes israéliennes de représailles; on ne déplore aucune victime.

J'encourage la communauté internationale à s'associer à l'Organisation des Nations Unies pour demander aux militants à Gaza de s'abstenir de telles provocations et de cesser de construire des tunnels et de tirer des roquettes vers Israël. De tels agissements et les réactions qu'ils suscitent ne font que mettre en péril la vie des Palestiniens et des Israéliens, miner les efforts de paix et accroître la probabilité d'un autre conflit dévastateur. Je saisis également cette occasion pour signaler la nécessité de régler la question des soldats des civils israéliens portés disparus et détenus à Gaza.

Deux incidents supplémentaires soulignent le risque d'escalade et la nécessité d'une coordination constante entre les forces de sécurité israéliennes et palestiniennes. Il s'agit de la découverte, le 26 janvier, de 12 bombes d'accotement en Cisjordanie et de la tentative déjouée, le 4 février, d'introduire en secret à Gaza un article à double usage utilisé pour fabriquer des explosifs, qui était dissimulé dans une cargaison de matériel médical. Je signale aussi que le procès d'une Palestinienne de 17 ans, Ahed Tamimi, a commencé le 13 février à huis clos. Elle se trouve en détention provisoire depuis deux mois. Comme je l'ai dit dans mon exposé précédent (voir S/PV.8167), la détention d'un enfant ne doit être utilisée qu'en dernier recours et pendant le délai le plus bref possible.

Pendant toute la période considérée, les activités israéliennes illégales de colonisation se sont poursuivies sans relâche. En réaction au meurtre, le mois dernier, d'un habitant de la colonie sauvage de Havat Gilad, Israël a approuvé le 4 février la construction d'une nouvelle colonie pour accueillir ses résidents. Je dénonce fermement l'expansion de l'entreprise de colonisation en compensation de décès israéliens. La construction d'implantations n'est pas une manière moralement appropriée de réagir à un meurtre. Le 12 février, Israël a également présenté deux plans de colonisation pour quelque 85 logements près de Bethléem. Je réaffirme la position de longue date de l'Organisation des Nations Unies, selon laquelle toutes les activités de colonisation sont illégales en droit international et sont un obstacle

de taille à la paix, et j'engage Israël à cesser et à inverser de telles politiques.

La démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens se sont également poursuivies; 31 structures ont ainsi été touchées, ce qui a provoqué le déplacement de 33 Palestiniens. La démolition de deux salles de classe financées par des donateurs et desservant des enfants palestiniens dans la communauté bédouine d'Abou Naouar a été particulièrement préoccupante. C'est la sixième démolition ou confiscation dans cette école depuis février 2016. Dans l'ensemble, d'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 44 écoles en Cisjordanie occupée risquent actuellement d'être démolies. J'exhorte Israël à cesser cette pratique.

J'ai présenté un exposé au Conseil la semaine dernière sur la situation à Gaza. Mois après mois, nous avons mis en garde contre la calamité humanitaire, économique et écologique en cours. Il vaut la peine de répéter que la situation est intenable. Les coupures d'électricité constantes, allant jusqu'à 20 heures par jour, minent gravement la prestation de services essentiels. Si du combustible supplémentaire n'est pas fourni immédiatement, la situation pourrait se détériorer, avec des conséquences tragiques. Je réaffirme la gratitude du Secrétaire général aux Émirats arabes unis et à l'État du Qatar pour leur soutien face à cette situation d'urgence. Leur réponse immédiate à notre appel a aidé à éviter une nouvelle détérioration.

Je suis encouragé par la réunion trilatérale que j'ai eue la semaine dernière avec le Premier Ministre palestinien, M. Hamdallah, et le Coordonnateur israélien des activités gouvernementales dans les territoires, le général de division Mordechai, pendant laquelle nous nous sommes concentrés sur les problèmes humanitaires à Gaza. Les deux parties ont réaffirmé leur attachement au Mécanisme temporaire pour la reconstruction de Gaza et sont convenues qu'il faut un examen conjoint pour en améliorer le fonctionnement, la transparence et la prévisibilité.

Tandis que la crise humanitaire à Gaza prend de l'ampleur, la mise en œuvre de l'accord interpalestinien conclu grâce à la médiation de l'Égypte est au point mort. En l'absence de mesures immédiates pour pallier la crise humanitaire et relancer l'économie, nous serons confrontés à un effondrement institutionnel et économique total à Gaza. Ce n'est pas une prévision alarmiste, c'est un fait. Je me félicite de la proposition du Gouvernement palestinien d'intégrer dans son

budget de 2018 quelque 20 000 fonctionnaires à Gaza. Toutefois, un résultat positif dépend notamment du recouvrement des impôts, du versement des salaires, du retour de l'administration gouvernementale et, en fin de compte, de la maîtrise de la sécurité à Gaza. J'exhorte toutes les parties à intensifier leurs efforts et à avancer dans ce processus.

Depuis une décennie, 2 millions de personnes vivent sous le contrôle complet du Hamas, avec des bouclages israéliens paralysants et des restrictions imposées à la circulation et à l'accès. Pendant toute cette période, la communauté internationale a fourni de l'aide et une assistance humanitaire pour soulager les souffrances et pour reconstruire ce qui avait été détruit au cours de trois conflits dévastateurs. Le moment est venu de briser ce cycle. Le moment est venu de remettre Gaza sous le contrôle de l'Autorité palestinienne légitime, car il ne peut pas y avoir d'État palestinien sans unité palestinienne. Ceux qui s'opposent à la réconciliation portent préjudice à la cause nationale palestinienne, et le prix en sera payé par des générations de personnes ordinaires.

La situation en matière de sécurité dans le Golan suscite également des préoccupations croissantes. Une escalade inquiétante s'est produite le 10 février, lorsque les Forces de défense israéliennes ont détruit ce qu'elles avaient identifié comme étant un drone iranien, qui aurait pénétré dans l'espace aérien israélien en provenance de la Syrie. Peu de temps après, des avions israéliens ont pris pour cible une base aérienne syrienne. Pendant l'attaque, un appareil israélien a été touché, et deux pilotes blessés. Cela a amené Israël à attaquer ce qu'il a décrit comme étant « 12 objectifs militaires » à l'intérieur de la Syrie. J'exhorte toutes les parties à œuvrer à l'apaisement des tensions dans cette zone extrêmement instable.

Je passe maintenant brièvement au Liban. Des discours plus vifs ont été échangés entre Israël et le Liban au sujet de zones maritimes contestées. L'Organisation des Nations Unies continue de demander aux parties d'agir de façon responsable, d'éviter les risques en matière de sécurité et d'examiner, avec l'appui de l'ONU, les manières de régler la question. Les préparatifs se poursuivent pour les élections parlementaires de mai au Liban et pour la deuxième conférence de Rome et la conférence du Cèdre pour soutenir le secteur de la sécurité et l'économie, qui auront lieu, respectivement, le 15 mars et le 5 avril. Bien que la situation ait été globalement calme dans la zone d'opérations de la Force

intérimaire des Nations Unies au Liban, et en dépit des propos de plus en plus tendus autour du fait que les Forces de défense israéliennes prévoyaient des constructions dans ce que l'on appelle le no man's land du Sud-Liban, au sud de la Ligne bleue, les travaux de construction ont commencé le 7 février dans les zones hors du no man's land, sans qu'aucun incident soit signalé.

Pour terminer, et pour en revenir au conflit israélo-palestinien, je voudrais rappeler que nous, communauté internationale, devons continuer à plaider pour que la politique israélienne s'agissant de la situation en Cisjordanie soit sensiblement modifiée, notamment en mettant fin à la construction de colonies de peuplement, à la démolition des structures et à la prévention du développement palestinien en zone C. Quant à Gaza, nous devons agir collectivement pour atténuer la catastrophe humanitaire et apporter notre plein appui aux efforts déployés par l'Égypte pour la réconciliation. Notre soutien à l'UNRWA demeure également indispensable. J'espère en outre que nous serons en mesure de regarder au-delà des salles de négociation sombres et closes, dont sont actuellement absents diplomates et personnalités politiques, pour constater que des militants israéliens et palestiniens pour la paix œuvrent sans relâche à promouvoir le changement – les organisations de la société civile, les groupes de jeunes et de femmes, et les chefs religieux et animateurs de collectivités, qui ont tous un rôle crucial à jouer, qu'il faut soutenir et qui doivent pouvoir exprimer librement leur opinion. Nous évoquons rarement leur rôle et nous ne parlons pas suffisamment souvent des difficultés auxquelles ils sont confrontés, mais leurs efforts doivent être reconnus et soutenus.

Dans cette salle, nous avons souvent dit qu'il fallait que les deux parties fassent preuve de leadership si nous voulons parvenir à un accord – un compromis, par la négociation – qui permettra aux Israéliens et aux Palestiniens de se séparer et de prendre leurs destins en mains. Mais il ne s'agirait pas de négociations sur un pied d'égalité, puisque l'une des parties est sous occupation militaire. Ses dirigeants ont pris l'engagement d'œuvrer à un règlement pacifique du conflit par la négociation. Je demande instamment à la communauté internationale de ne pas renoncer à appuyer ni les dirigeants palestiniens modérés ni le renforcement des institutions propres à accroître les chances de succès. Le créneau dont nous disposons se resserre, et si nous n'en profitons pas rapidement, le conflit israélo-palestinien sera plongé dans le tourbillon de la radicalisation religieuse qui continue de secouer la région.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Président Abbas.

Le Président Abbas (*parle en arabe*) : Soixante-dix années se sont écoulées depuis la *nakba* palestinienne qui a fait 6 millions de réfugiés palestiniens, lesquels souffrent toujours d'être voués à un exil cruel et d'avoir perdu la sécurité humaine et continuent d'errer de par le monde, privés de leurs vies pacifiques et stables dans leurs villes et villages. Ils font partie des 13 millions de Palestiniens dont le pays n'a toujours pas été reconnu comme État Membre à part entière de l'ONU, alors même que de nombreuses résolutions internationales affirment leur droit à l'autodétermination et à un État dans leurs terres nationales.

Nous sommes les héritiers des Cananéens qui vivaient en Palestine il y a plus de 5 000 ans et dont les descendants y sont restés jusqu'à ce jour. Notre grand peuple conserve toutes ses racines dans cette terre. Le peuple palestinien a érigé ses propres villes et sa propre patrie et a apporté à l'humanité et à la civilisation des contributions dont le monde entier est témoin. Il a mis en place des institutions, des écoles, des hôpitaux, des organismes culturels, des théâtres, des bibliothèques, des maisons d'édition, des journaux, des entités économiques, des entreprises et des banques exerçant une large influence régionale et internationale. Tout cela existait avant comme après la Déclaration Balfour publiée par le Gouvernement britannique en 1917, par laquelle des personnes qui n'avaient pas la propriété de la Palestine l'ont cédée à des personnes qui n'y avaient aucun droit. Le Gouvernement britannique est responsable des conséquences désastreuses infligées à notre peuple palestinien du fait de cette Déclaration.

Depuis lors, et en dépit du fait que notre peuple demeure sous occupation, il a poursuivi sa route, en édifiant et en développant son pays après la création de l'Autorité palestinienne en 1994. Ses institutions nationales sont reconnues par des organismes internationaux sur la foi de leur mérite et de leur travail, lequel est fondé sur les principes de l'état de droit, de la transparence et de la responsabilité, et sur l'autonomisation des femmes et des jeunes, dans un climat de tolérance, de coexistence culturelle et de non-discrimination. Nous continuons de nous efforcer d'unir notre peuple et nos terres, et de veiller à ce que nous soyons gouvernés par une autorité unique, un corpus de lois unique et des forces armées unifiées, et nous

sommes déterminés à faire en sorte d'organiser des élections parlementaires et présidentielle.

Notre conviction est profondément enracinée et notre position concernant l'utilisation d'armes de quelque nature que ce soit est claire. Non seulement nous appelons à ce que toutes les armes nucléaires soient démantelées, mais nous sommes également opposés aux armes classiques, qui ont causé de terribles destructions dans de nombreux États de notre région et du monde entier. C'est pourquoi nous sommes déterminés à promouvoir une culture de paix, à rejeter la violence, à rechercher le développement durable, à construire des écoles, des hôpitaux, des zones industrielles et des exploitations agricoles, et à développer notre production technologique plutôt qu'à mettre en place des usines d'armes et acquérir des chars et des avions de chasse. Nous voulons que notre peuple puisse vivre dans la liberté et la dignité, loin des guerres et de la destruction. Pour le prix d'un char, nous pouvons construire une école et apporter une protection à toute une génération. Pour le prix d'un avion de chasse, nous pouvons construire un hôpital et protéger la santé de toute une génération, et ce, bien mieux que toutes les armes, classiques ou autres.

Ce que nous voulons réellement pour notre peuple, c'est une vie de liberté et de dignité, loin des guerres et de la destruction, et loin du terrorisme et de l'extrémisme, que nous nous employons sans relâche à combattre dans le monde entier. C'est pour cette raison que nous avons signé 83 accords de sécurité avec 83 États à travers le monde, notamment les États-Unis, la Russie et d'autres pays, en Europe et ailleurs. La signature de ces accords est motivée par un objectif unique : la lutte contre le terrorisme, quels qu'en soient les motifs ou les origines.

Pourquoi sommes-nous ici aujourd'hui? Après un long parcours et des efforts considérables pour ouvrir une voie politique fondée sur des négociations susceptibles d'aboutir à une paix globale et juste, nous avons participé à la Conférence de Madrid en 1991 et signé l'Accord d'Oslo en 1993. Nous y étions seuls avec les Israéliens et les Norvégiens. L'Accord d'Oslo soulignait l'importance de parvenir à régler les questions relatives au statut final avant 1999. Malheureusement, ces questions ne sont pas encore réglées. Nous devons donc nous poser la question de savoir pourquoi cet objectif n'a toujours pas été atteint, alors même que l'Accord le prévoit explicitement.

En dépit de tout cela, nous persistons dans nos efforts pour parvenir à la paix. Nous avons participé

aux dialogues engagés à Wye River et à Camp David. Nous avons participé à la Conférence d'Annapolis. Nous avons participé huit mois durant à des pourparlers avec l'ancien Premier Ministre israélien, Ehud Olmert. Nous avons rencontré le Premier Ministre Netanyahu en présence de l'ancienne Secrétaire d'État américaine Hillary Clinton et de George Mitchell. Nous avons aussi accepté l'invitation de M. Poutine à rencontrer M. Netanyahu à Moscou, mais ce dernier s'est malheureusement décommandé. Nous avons coopéré très sérieusement avec l'ancien Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, mais l'intransigeance du Gouvernement israélien a fait que cet effort n'aboutisse pas. Comment peut-on dire, après tout cela, que nous refusons d'aller aux négociations? Nous n'avons jamais décliné une invitation à participer à des négociations ou refusé de négocier. Pas une seule fois. Et je défie quiconque de prouver le contraire. L'on affirme dans les coulisses et dans d'autres endroits que nous refusons les négociations. Comment pouvons-nous refuser les négociations alors que nous considérons qu'elles sont la seule voie menant à la paix? C'est tout simplement faux d'affirmer une telle chose.

Malgré ce blocage, nous n'avons pas perdu espoir. Nous sommes venus à l'ONU, car nous croyons en les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment celui de la non-acquisition de territoire par la force. Nos territoires ont été occupés et aucune mesure n'a été décidée contre Israël, conformément aux Articles 40 et 41 de la Charte. Cette dernière réaffirme aussi le droit des peuples à l'autodétermination, une des questions dont le Conseil débattrait demain. Nous continuons d'œuvrer avec toutes les institutions de l'ONU pour trouver un règlement et mettre fin à cette occupation de notre territoire et de notre peuple. L'ONU n'arrive toujours pas, à ce jour, à mettre en œuvre ses résolutions. Est-il concevable que malgré l'adoption depuis 1948 à ce jour de 705 résolutions par l'Assemblée générale – 705 résolutions depuis la résolution 181 (II) – et de 86 résolutions par le Conseil de sécurité – de la 242 (1967) et la 338 (1973) à la 2334 (2016), il n'y ait encore aucun résultat?

Est-il acceptable qu'Israël refuse d'appliquer les résolutions 181 (II) et 194 (III) de l'Assemblée générale? Pour rappel, la mise en œuvre de ces deux résolutions était la condition préalable à la reconnaissance de l'État d'Israël par l'ONU. Moshe Sharett s'était engagé par écrit à les mettre en œuvre. C'est sur la base de cet engagement qu'Israël a été accepté. Pourtant, ces deux résolutions attendent toujours d'être appliquées.

Israël se comporte comme un État au-dessus du droit international. Il a transformé une occupation temporaire en colonisation territoriale durable. Il a occupé des territoires en 1967 sur une base temporaire, mais cette occupation est devenue définitive. Il a étendu son contrôle à toutes les régions et créé des implantations là où il le désirait, y compris à Al-Qods, que le Conseil considère pourtant comme un territoire occupé. Il a fermé toutes les portes à la solution des deux États dans les frontières de 1967. Nous réaffirmons aujourd'hui, comme nous l'avons fait dans le passé, que nous n'avons pas de problème avec les tenants du judaïsme – qui est une religion du Livre respectable, au même titre que le christianisme et l'islam, mais seulement avec ceux qui occupent notre territoire et qui nous privent de notre indépendance et de notre liberté, indépendamment de leur religion.

Nous avons, en 2017, rencontré à quatre reprises le Président des États-Unis, M. Donald Trump. À chaque fois, nous avons fait part de notre entière disposition à parvenir à un accord de paix historique et réaffirmé notre position conforme à la légalité internationale, ainsi que notre attachement à la solution des deux États, dans les frontières de 1967. Et ce malgré que son Administration n'ait pas précisé si elle était pour la solution des deux États ou pour la solution d'un seul État, et malgré qu'elle ait pris – fait sans précédent condamné par le monde entier – la décision unilatérale et illégale de retirer sans raison le dossier d'Al-Qods de la table, de reconnaître la Ville sainte comme capitale d'Israël, et d'y transférer l'Ambassade des États-Unis, faisant fi du fait que Jérusalem-Est un territoire palestinien occupé et qu'elle est notre capitale – une capitale que nous voulons ouverte à tous et surtout aux fidèles des trois religions du Livre – christianisme, judaïsme et islam.

Il est également étonnant que les États-Unis continuent de maintenir l'Organisation de libération de la Palestine sur la liste des organisations terroristes et d'entraver l'action de notre Mission à Washington, faisant valoir des décisions prises par le Congrès des États-Unis en 1987. Après tous ces échanges bilatéraux intenses avec les États-Unis – assistance, visites, rencontres – nous découvrons que, pour le Congrès, nous sommes des terroristes. Comment se peut-il que le Congrès nous considère toujours comme des terroristes alors qu'on est reçu à Washington et que le Gouvernement des États-Unis nous fournit aide et appui? Pourquoi nous aide-t-on si nous sommes des terroristes?

Le Gouvernement des États-Unis a aussi décidé dernièrement de punir les réfugiés en réduisant ses contributions financières à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), alors qu'il avait approuvé sa création et entériné l'Initiative de paix arabe, qui appelle justement à un règlement juste et agréé de la question des réfugiés, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Ce faisant, le Gouvernement des États-Unis s'est contredit; il a renié ses engagements, et il a violé la légitimité internationale avec sa décision concernant Al-Qods. Aucun État ne peut, seul, régler un conflit régional ou international sans l'aide d'autres parties internationales. C'est pourquoi il convient, aux fins du règlement de la question palestinienne – et c'est là notre point de vue et notre position –, de créer un mécanisme international multipartite qui soit issu d'une conférence internationale et qui respecte la légitimité internationale. Nous ne demandons pas plus : un mécanisme multipartite qui respecte la légitimité.

Face aux pratiques contraires au droit international d'Israël et à son refus de s'engager à mettre en œuvre les accords conclus, le Conseil central palestinien – la plus haute instance parlementaire palestinienne – a décidé il y a quelques semaines de reconsidérer notre relation avec Israël. Oui, c'est ce qu'il a décidé, étant donné que nous sommes devenus une autorité dénuée de toute autorité et que l'occupation est devenue une occupation sans frais, puisque, en fait, nous travaillons pour elle.

C'est pourquoi nous disons que si Israël veut assumer ses responsabilités en tant que Puissance occupante, en Cisjordanie comme à Gaza, alors qu'il en soit ainsi. Nous ne sommes pas contre. Mais que cette situation continue ainsi, cela n'est ni concevable ni acceptable. Malgré tout cela, je voudrais réaffirmer au Conseil notre détermination à préserver nos institutions et les résultats enregistrés sur le territoire palestinien et au niveau international, grâce à l'aide et au soutien de tous les membres. Nous sommes aussi attachés à poursuivre notre action politique, diplomatique et juridique, sans recours à la violence et au moyen de négociations politiques, que nous n'avons d'ailleurs jamais refusées. Nous continuerons de tendre la main à nos interlocuteurs pour faire la paix et d'œuvrer à mettre fin à l'occupation israélienne, sur la base de la solution des deux États dans le cadre des frontières d'avant-1967 – deux États reconnus par la communauté internationale – conformément aux résolutions pertinentes.

Nous voulons réaliser nos aspirations nationales, mais dans le même temps, nous continuerons de nous opposer à toute tentative de quelque partie que ce soit visant à imposer des solutions qui sapent cette légitimité. Nous rejeterons dans toute la mesure de nos capacités toute solution allant contre cette légitimité. Nous nous sommes vus octroyer le statut d'État non membre observateur par l'Assemblée générale, et c'est sur cette base que nous sommes devenus État partie à 105 institutions, organisations et traités internationaux. Nous avons été reconnus par 138 États. Tout cela a renforcé le statut de l'État de Palestine qui continue son combat pour être reconnu par tous les autres États du monde, dont des États membres du Conseil qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine, malgré le fait qu'une reconnaissance de l'État de Palestine ne remet pas en cause les négociations. La reconnaissance ne va pas à l'encontre des négociations, elle les favorise. J'en appelle donc aux membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils reconnaissent l'État de Palestine. À l'avenir, nous intensifierons nos efforts pour devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons déjà présenté cette proposition au Conseil une fois par le passé et avons essuyé un refus. Nous reviendrons et obtiendrons la protection internationale pour notre peuple. Nous reviendrons au Conseil et demanderons cette protection internationale pour notre peuple.

La situation n'est plus tolérable. Les membres ont écouté l'exposé du Coordonnateur spécial. Nous espérons qu'ils appuieront nos efforts visant à garantir les droits des 13 millions de Palestiniens qui aspirent à une patrie indépendante, à l'instar de tous les peuples du monde, et qui espèrent que leur État occupera la place qui lui revient au sein de la communauté internationale. Je dis 13 millions de Palestiniens, et certains disent que ce n'est pas vrai, mais nous sommes bien 13 millions de Palestiniens, que nous vivions en Palestine ou dans d'autres pays.

Je suis venu ici devant le Conseil alors que le processus de paix se trouve dans l'impasse en raison de la décision des États-Unis concernant Jérusalem, de la poursuite par Israël de ses activités illégales de colonisation, de son non-respect des accords signés et de ses violations des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la plus récente est la résolution 2334 (2016). Nous sommes ici parce que la partie palestinienne souhaite continuer à travailler de manière constructive et avec courage. Nous avons le courage de dire oui et le courage de dire non, sur la base du droit international et de nos intérêts. Nous sommes ici pour édifier une culture

de paix, rejeter la violence, sauvegarder le principe des deux États, obtenir la sécurité et la stabilité pour tous, redonner espoir à notre peuple et aux peuples de la région et trouver un moyen de sortir de l'impasse et de la crise dans lesquelles nous nous trouvons. Nous croyons en une paix globale, durable et juste. Il s'agit d'un choix stratégique pour le bien des générations futures dans notre région, palestiniennes comme israéliennes. Je vais donc informer le Conseil de ce que nous projetons de faire.

Premièrement, nous appelons à la convocation d'une conférence de paix internationale d'ici la mi-2018, fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU, avec une large participation internationale, y compris les deux parties concernées et les parties prenantes régionales et internationales, au premier rang desquels les membres permanents du Conseil de sécurité et le Quatuor, dans le même cadre que celui prévu pour la conférence de Paris pour la paix au Moyen-Orient et la conférence qui se tiendra à Moscou en application de la résolution 1850 (2009). C'est sur cette base que nous demandons la convocation d'une conférence de paix internationale. Les représentants de 74 États avaient participé à la conférence de Paris. Les résultats de la conférence proposée devraient être les suivants.

Dans un premier temps, elle doit conduire à l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. C'est ce que nous méritons. Y a-t-il quelqu'un ici qui ne croit pas que nous méritons de devenir un Membre à part entière? Pourquoi pas? Nous en appelons au Conseil de sécurité pour qu'il réalise cet objectif. Nous nous présenterons devant le Conseil en invoquant la résolution 67/19 de l'Assemblée générale du 29 novembre 2012, adoptée par 138 voix contre 9, qui appuyait notre statut d'État non membre observateur et garantissait une protection internationale à notre peuple sur la base des frontières de 1967 et la reconnaissance de l'État de Palestine en échange de celle d'Israël dans les frontières de 1967.

Dans un second temps, la conférence devrait aboutir à la mise en place d'un mécanisme multilatéral international susceptible de faciliter les négociations entre les deux parties afin de régler toutes les questions relatives au statut permanent, tel que définies par les Accords d'Oslo, notamment les questions de Jérusalem, des frontières, de la sécurité, des colonies, des réfugiés, de l'eau et des prisonniers, qui doivent être réglées par un accord entre les deux parties. Les négociations aboutissant à ce mécanisme doivent reposer sur le droit

international et les résolutions pertinentes de l'ONU, et leurs résultats doivent être mises en œuvre dans le cadre d'un calendrier assorti de garanties. Les négociations doivent être définies par un calendrier à l'issue duquel l'accord doit être mis en œuvre. C'est le seul moyen de régler ce conflit de longue date au Moyen-Orient.

Deuxièmement, durant les négociations, toutes les parties doivent s'abstenir de toute action unilatérale, en particulier celles qui pourraient préjuger de l'issue des négociations sur le statut final, conformément aux Accords d'Oslo de 1993. Les Accords d'Oslo stipulent que toutes les parties doivent s'abstenir de toute action unilatérale, et que, par-dessus tout, tout règlement doit se fonder sur la cessation des activités de peuplement dans le territoire occupé depuis 1967, y compris à Jérusalem-Est, et sur la suspension de la décision concernant Jérusalem et le transfert de l'ambassade des États-Unis, car cela va contre les négociations. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 476 (1980) et 478 (1980), doivent être respectées. Dans le même temps, l'État de Palestine s'abstiendrait de demander d'adhérer à d'autres organisations. Je m'y étais engagé auprès de l'ancienne Administration des États-Unis, renonçant à demander l'adhésion à 22 organisations internationales sur un total de 500 organisations et traités jusqu'à la fin du processus, et nous continuerons de nous y engager auprès de la nouvelle Administration. Nous nous y sommes engagés et continuerons de le faire, ce qui n'est malheureusement pas le cas de l'actuelle Administration des États-Unis.

Troisièmement, l'Initiative de paix arabe doit être mise en œuvre, telle qu'elle a été adoptée, c'est-à-dire de À à Z et non pas de Z à A. Conformément à l'Initiative, la question palestinienne doit être résolue avant les problèmes régionaux, comme cela a été affirmé dans l'Initiative et par tous les arabes et les musulmans qui l'ont adoptée. Lorsque l'Initiative sera mise en œuvre que l'État de Palestine sera reconnu dans les frontières de 1967 et que le problème sera résolu, tous les arabes et les musulmans seront prêts à reconnaître l'État d'Israël – tous les arabes et les musulmans. Les 57 pays arabes et musulmans reconnaîtront tous l'État d'Israël et normaliseront leurs relations avec lui, comme le stipulent plusieurs accords issus des sommets arabes. À cet égard, nous réaffirmons le mandat de toute négociation à venir, à commencer par le respect du droit international.

Nous sommes un État, même si nous ne sommes pas encore reconnus en tant que tel. Nous insistons

néanmoins sur le respect du droit international et des résolutions pertinentes. Premièrement, toutes les résolutions du Conseil doivent être respectées, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et jusqu'à la résolution 2334 (2016), ainsi que l'Initiative de paix arabe et les accords qui ont déjà été signés. Deuxièmement, nous insistons sur le maintien du principe de la solution des deux États, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la paix et la sécurité sur la base des frontières du 4 juin 1967. Nous rejetons toute solution partielle ou qui aboutirait à un État aux frontières provisoires. Que les choses soient bien claires, ici. Troisièmement, nous demandons qu'on accepte un échange minimum de terres, de taille et de valeur égales, conformément à un accord entre les deux parties. Quatrièmement, Jérusalem-Est sera la capitale de l'État de Palestine, ouverte aux membres des trois religions monothéistes : le judaïsme, le christianisme et l'islam. Cinquièmement, il faut garantir la sécurité des deux États, sans porter atteinte à leur indépendance et à leur souveraineté, par la présence aux frontières d'un tiers afin de protéger à la fois Israël et la Palestine. La souveraineté est essentielle et ne peut être préservée par la domination et le contrôle. Sixièmement, il doit y avoir une solution juste et négociée pour les réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) et conformément à l'Initiative de paix arabe. En attendant une solution juste à la question des réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) doit bénéficier de l'engagement et du soutien continu de la communauté internationale. Qui s'occupera des 6 millions de réfugiés, qui sont par ailleurs éduqués et instruits, si l'aide est interrompue? Si l'assistance est interrompue, ils deviendront des terroristes ou des réfugiés en Europe. C'est ce qui arrivera si la communauté internationale ne continue pas de soutenir l'UNRWA jusqu'à ce que le conflit soit réglé.

Nous sommes prêts à aller jusqu'au bout du monde pour exercer nos droits, mais nous ne bougerons pas d'un pouce si on nous demande d'y renoncer. Nous soumettrons tout accord conclu avec Israël à un référendum général de notre peuple afin que la démocratie soit respectée et la légitimité de cet accord renforcée. Nous nous considérons un pays démocratique et civilisé. Nous organiserons donc un référendum général.

Nous avons frappé à votre porte aujourd'hui, Monsieur le Président, alors que vous présidez le plus haut organe international chargé du maintien de la paix

et de la sécurité internationales. Nous avons présenté notre vision de la paix. Nous espérons qu'elle sera reçue avec sagesse et justice. Nous sommes prêts à entamer immédiatement des négociations en vue d'obtenir la liberté et l'indépendance de notre peuple – à l'instar de toutes les autres nations – ainsi que la paix et la sécurité pour tous dans notre région et dans le monde, afin que les générations futures puissent profiter des bienfaits de cette paix, après les énormes sacrifices consentis par notre population, à commencer par nos martyrs, nos blessés et nos prisonniers.

Le Conseil de sécurité est la plus haute instance auprès de laquelle les peuples du monde puissent chercher refuge et protection. Après le Conseil, il ne nous reste plus qu'à nous en remettre au Tout-Puissant et à attendre le jour du jugement dernier. Si la justice pour tous ne peut être obtenue ici, vers qui d'autre pouvons-nous nous tourner? Aidez-nous, s'il vous plaît. Nous supplions le Conseil de nous aider afin que nous ne commettions pas d'acte qui soit contraire à nos croyances, à celles du Conseil et à celles du monde.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Président Mahmoud Abbas de son allocution.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Je m'attendais à ce que M. Abbas reste avec nous pour que nous puissions avoir un dialogue. Malheureusement, encore une fois, il s'est enfui. Qu'on s'arrête un instant sur ce qui vient de se passer dans cette salle. M. Abbas est entré, a mis ses revendications sur la table et est parti. Il attend du Conseil de sécurité qu'il obtienne des résultats. Mais ce n'est pas ainsi qu'on y parviendra. La seule façon d'aller de l'avant, c'est par des négociations directes entre Israël et la Palestine.

Il est regrettable que nous soyons réunis ici aujourd'hui. Cela fait sept ans et demi que Mahmoud Abbas, le Président de l'Autorité palestinienne, refuse de rencontrer, ne serait-ce qu'une fois, le Premier Ministre Netanyahu. Il refuse de négocier la paix. Pourtant, au cours de la même période, M. Abbas est venu sept fois ici même, à l'ONU. Aujourd'hui, à nouveau, au lieu de faire les 12 minutes de route qui séparent Ramallah de Jérusalem, il a choisi de faire 12 heures d'avion pour venir à New York pour éviter toute chance de paix. Par ses paroles aussi bien que par ses actes, il est clair que M. Abbas ne fait plus partie de la solution, mais qu'il est le problème.

Qu'a-t-il fait pour améliorer la vie d'un seul habitant de Ramallah ou de Gaza? Les Palestiniens ont besoin d'un dirigeant qui investisse dans l'éducation, au lieu de glorifier la violence. Ils ont besoin d'un dirigeant qui construise des hôpitaux, au lieu de payer des terroristes. Ils ont besoin d'un dirigeant qui négocie avec Israël, nous parle et ne se dérobe pas au dialogue.

M. Abbas vient de s'adresser aux membres du Conseil de sécurité et d'évoquer son attachement à la paix. C'est ce qu'il fait souvent dans les forums internationaux. Mais quand il s'adresse à son peuple en arabe, son message est très différent. Il y a quelques semaines, lorsque M. Abbas s'est adressé au Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine, il a qualifié le mouvement national du peuple juif de « projet colonialiste qui n'a aucun lien avec le judaïsme ». Dans ce même discours abject, il a eu l'audace d'accuser les Juifs de soutenir l'antisémitisme pour promouvoir le sionisme. Ce n'était pas la première fois qu'il utilisait un tel langage de haine. En septembre 2015, dans une de ses tentatives pour délégitimer le lien entre le peuple juif et la terre d'Israël, il a déclaré que « les Juifs n'ont aucun droit sur le mont du Temple et d'autres lieux saints. Les Juifs les profanent avec leurs pieds sales ». Il a ensuite incité son peuple à la violence, en disant : « Nous nous réjouissons de chaque goutte de sang versée à Jérusalem ».

M. Abbas suscite une culture de haine au sein de la société palestinienne. Il nomme des écoles et des places publiques en l'honneur de terroristes. Il incite les enfants palestiniens à la haine en leur enseignant à l'école que les juifs sont les descendants des singes. Ce mois-ci encore, sa faction du Fatah a loué les terroristes qui ont tué le rabbin Razel Shevach, et M. Abbas a gardé le silence et refusé de condamner les terroristes qui ont tué au volant de son véhicule un père de six enfants qui rentrait à la maison pour voir ses enfants.

L'incitation à la haine de M. Abbas ne se limite pas à ses discours. Il a fait du parrainage du terrorisme une politique palestinienne officielle. En 2017, il a dépensé 345 millions de dollars pour payer des terroristes pour qu'ils tuent des Israéliens innocents. Cela représente 50 % du montant total de l'aide étrangère apportée à l'Autorité palestinienne – 50 % de son argent – argent qu'il aurait pu dépenser pour construire 40 hôpitaux. Il aurait pu utiliser cet argent pour construire 172 écoles, chaque année.

Ses voyages à travers le monde pour rechercher une intervention internationale ont pour objectif d'éviter

de faire les choix difficiles nécessaires à la paix. Il se tourne vers toutes les instances possibles parce qu'il ne veut pas réellement négocier avec Israël.

C'est regrettable. Mais ce comportement irresponsable du Président Abbas n'a rien de nouveau. C'est une caractéristique observée au cours de plus de 70 années d'occasions manquées par les dirigeants palestiniens, dont il continue d'incarner l'esprit. Nous avons récemment célébré le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. Pour le peuple juif, il s'agissait d'une reconnaissance internationale de nos droits historiques à notre patrie. Nous avons immédiatement accepté la résolution. Elle n'était pas parfaite. Elle ne nous a pas apporté tout ce que nous méritions. Mais elle nous a donné l'espoir d'un avenir meilleur. Pourtant, en novembre dernier, alors qu'Israël célébrait cette étape importante, les Palestiniens célébraient cet anniversaire dans la douleur et le deuil, tout comme il y a 70 ans, lorsqu'ils ont choisi de la rejeter. Depuis ce moment de 1947, les Israéliens se sont vaillamment battus dans de trop nombreuses guerres contre des ennemis déterminés à détruire notre pays.

Au fil du temps, des dirigeants courageux sont apparus en Égypte et en Jordanie – des dirigeants qui étaient disposés à négocier, à trouver des compromis et, en fin de compte, à signer des accords de paix avec Israël. Mais les dirigeants palestiniens ont continué de choisir le conflit plutôt que la coexistence. Au Sommet sur la paix au Moyen Orient en 2000, le Premier Ministre Ehud Barak a présenté aux Palestiniens une offre sans précédent. Quelle a été la réaction de Mahmoud Abbas? Il a choisi de se ranger du côté de Yasser Arafat, il a affirmé que cette offre était un piège et il a rejeté la proposition. C'était en 2000.

En 2005, Mahmoud Abbas a été élu à la présidence de l'Autorité palestinienne. Le monde avait espéré qu'il emboîterait courageusement le pas au Président Sadate et au Roi Hussein, rechercherait la paix avec Israël et bâtirait un avenir meilleur pour les Palestiniens. Mais il a déçu son peuple. Depuis l'entrée en fonction de Mahmoud Abbas, Israël a accepté des plans de paix, les uns après les autres, mais M. Abbas les a rejetés. À maintes reprises, les dirigeants israéliens se sont assis autour d'une table avec M. Abbas – trois différents Premiers Ministres israéliens, trois différents Présidents américains –, mais à chaque fois qu'un pas vers le progrès, aussi modeste soit-il, est accompli, M. Abbas s'enfuit.

En 2007, le Premier Ministre Ehud Olmert a proposé l'arrangement le plus généreux depuis la résolution 181 (II) : un retrait presque total de Judée-Samarie et un lien direct vers la bande de Gaza. L'offre envisageait même de placer sous contrôle international la vieille ville de Jérusalem, la voie d'accès à nos lieux saints. Mais la réponse de M. Abbas a été simple : un non catégorique.

Deux ans plus tard, le Premier Ministre Netanyahu a fait un geste sans précédent. Pour tenter de relancer les négociations, il a entamé un gel de 10 mois des constructions juives en Judée-Samarie. Il s'agissait là d'une condition préalable à laquelle aucun Premier Ministre israélien, pas même Yitzhak Rabin ou Shimon Peres, n'avait jamais consenti. Mais rapidement, les 10 mois se sont écoulés, et Mahmoud Abbas était introuvable. Il n'est jamais venu à la table de négociations.

En 2013, le Secrétaire d'État américain John Kerry a tenté de relancer les négociations. Une fois de plus, le Premier Ministre Netanyahu était prêt à parler et à négocier. Une fois de plus, le Président Abbas a répondu en brisant l'engagement qu'il avait pris auprès du Secrétaire d'État Kerry. Il a choisi d'agir unilatéralement et d'adhérer aux conventions internationales. Ensuite, il a cherché la paix avec le Hamas, l'organisation terroriste internationalement reconnue, sans même exiger d'elle qu'elle renonce à la violence.

Aujourd'hui, en ce moment même, le Gouvernement des États-Unis en place travaille une fois encore avec acharnement pour avancer sur la voie de la paix. Toutefois, M. Abbas, une fois de plus, cherche désespérément une excuse. Cette fois, il affirme que c'est l'annonce des États-Unis concernant Jérusalem qui l'a poussé à rejeter les négociations. En reconnaissant Jérusalem comme capitale d'Israël, le Président Trump a tout simplement déclaré ce qui doit être clair pour tout le monde.

Je vais être clair. Depuis des milliers d'années, Jérusalem est le cœur et l'âme de notre peuple. Jérusalem est notre capitale depuis l'époque du Roi David. Et Jérusalem restera éternellement la capitale indivisible de l'État d'Israël. Nous insisterons toujours sur la souveraineté d'Israël sur une Jérusalem unie. Mais même les observateurs impartiaux conviendront que, en vertu de tout accord éventuel, Jérusalem sera internationalement reconnue comme notre capitale.

Après toutes ces années du « rejectionnisme » d'Abbas, une chose est claire : lorsque nous tendons la main, Abbas montre le poing. Ce n'est que quand les terroristes du Hamas tendent la main qu'Abbas les accueille à bras ouverts et sans conditions préalables. M. Abbas n'a même pas insisté sur le geste humain fondamental d'exiger le retour des civils israéliens et des dépouilles des soldats des Forces de défense israéliennes, Hadar Goldin et Oron Shaul, qui sont sauvagement détenus par le Hamas.

Les Israéliens sont un peuple optimiste. Nous avons surmonté quatre guerres sanglantes avec l'Égypte en attendant qu'un dirigeant comme Anouar Sadate se rende courageusement à Jérusalem. Il a fallu des décennies de pourparlers avec la Jordanie jusqu'à ce que le moment soit venu pour le Roi Hussein de s'engager dans ce qu'il a appelé à juste titre une paix des braves.

Trois fois par jour, les juifs en Israël et dans le monde entier se tournent vers Jérusalem et prient pour la paix. Nous demandons à Dieu ce qui suit :

« Répands la paix, le bonheur, ta bénédiction, tes faveurs, tes grâces et ta miséricorde sur nous et sur tout le peuple Israël, ainsi que sur tout le monde ».

Nous ne doutons pas que le jour viendra où le peuple palestinien sera également béni avec des dirigeants qui partagent ces nobles aspirations. Ce seront des dirigeants qui condamneront la violence et qui cesseront la pratique honteuse de verser des salaires aux terroristes. Ce seront des dirigeants qui enseigneront la tolérance à leur peuple au lieu de propager l'antisémitisme. Ce seront des dirigeants qui reconnaîtront qu'Israël est et sera toujours la patrie nationale du peuple juif.

Israël attend avec impatience le jour où de tels dirigeants palestiniens apparaîtront et apporteront l'espoir d'un avenir meilleur pour leur peuple et pour notre région.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de sa présence parmi nous aujourd'hui, ainsi que M. Mladenov de son exposé.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte qui nous est à tous très familier. La séance du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient a lieu chaque

mois depuis de très nombreuses années; elle est presque toujours axée sur les problèmes auxquels sont confrontés les Israéliens et les Palestiniens, et nous avons entendu à maintes reprises un grand nombre des mêmes arguments et des mêmes idées. Nous les avons déjà entendus de nouveau ce matin.

C'est comme si le fait de répéter les mêmes choses, sans faire effectivement le dur labeur et les compromis nécessaires, pouvait aboutir à un résultat quelconque. Depuis l'année dernière, nous avons essayé d'élargir le débat, et nous avons réussi en partie à le faire. Je remercie mes collègues qui ont participé à ces discussions plus larges. L'une de nos raisons d'agir ainsi, c'est notre conviction bien fondée que l'Organisation des Nations Unies passe un temps tout à fait disproportionné sur les problèmes israélo-palestiniens.

Ce n'est pas que ces problèmes ne soient pas importants. Ils sont certainement très importants. L'ennui est que l'ONU s'est avérée à maintes reprises être une organisation nettement partielle lorsqu'il s'agit d'Israël. Ainsi, l'attention disproportionnée de l'Organisation a en fait rendu le problème plus difficile à résoudre en accroissant les tensions et les griefs entre les deux parties.

Une autre raison pour laquelle nous avons tenté de transformer le débat, c'est que le vaste éventail des difficultés auxquelles se heurte la région éclipse le conflit israélo-palestinien. Tandis que nous siégeons ici aujourd'hui, le Moyen-Orient est affligé par de nombreux problèmes véritablement épouvantables. Au Yémen, il y a l'une des pires catastrophes humanitaires sur la planète, des millions de personnes étant menacées par la famine. Entre-temps, des groupes de militants tirent des roquettes iraniennes depuis le Yémen vers des pays voisins.

En Syrie, le régime el-Assad utilise des armes chimiques pour asphyxier sa propre population. Cette guerre a coûté la vie à plus d'un demi-million de Syriens. Elle a poussé des millions d'autres à se réfugier dans les pays voisins, la Jordanie, la Turquie et le Liban, ce qui y a causé des difficultés considérables. Au Liban, les terroristes du Hezbollah exercent de plus en plus de contrôle et renforcent illégalement un arsenal d'armes offensives, ce qui se prête à une dangereuse escalade susceptible d'annihiler la sécurité régionale.

L'État islamique d'Iraq et du Cham pratique une cruauté de niveau inhumain dans une grande partie de la région. Il a subi de graves revers en Iraq et en Syrie mais

n'a pas encore été entièrement détruit, et il pose encore de graves menaces.

L'Égypte est confrontée à de multiples attentats terroristes et, bien entendu, il y a le régime commanditaire du terrorisme, en Iran, qui est à l'origine de la plupart des troubles que je viens d'évoquer et qui les encourage.

Ces immenses difficultés humanitaires et en matière de sécurité dans l'ensemble de la région devraient mobiliser davantage notre attention, plutôt que de devoir nous réunir ici, mois après mois, et de faire du pays le plus démocratique du Moyen-Orient un bouc émissaire pour les problèmes de la région. Et pourtant, c'est ce que nous faisons encore une fois.

Je n'entends pas suggérer qu'il n'y a pas de souffrances dans le conflit israélo-palestinien. Les deux parties ont beaucoup souffert. Tant d'Israéliens innocents ont été tués ou blessés par des attentats-suicides, des agressions à l'arme blanche et d'autres attaques terroristes révoltantes. Israël a été obligé de vivre sous des menaces constantes à sa sécurité, comme pratiquement aucun autre pays dans le monde. Il ne devrait pas avoir à vivre ainsi. Et pourtant, Israël a surmonté ces fardeaux; c'est un pays florissant dont l'économie est dynamique, et il apporte beaucoup au monde dans les domaines des technologies, des sciences et des arts.

C'est le peuple palestinien qui souffre davantage. Les Palestiniens à Gaza vivent sous l'oppression terroriste du Hamas. Je ne peux même pas l'appeler une autorité gouvernante, puisque le Hamas fournit si peu de ce que l'on considère normalement comme des services gouvernementaux. La population de Gaza vit dans des conditions réellement atroces, tandis que ses dirigeants du Hamas utilisent leurs ressources pour construire des tunnels de la terreur et des roquettes. Les Palestiniens en Cisjordanie souffrent beaucoup également. Trop d'entre eux sont morts et trop de possibilités ont été perdues pendant ce conflit. Le Président de l'Autorité palestinienne, M. Abbas, était parmi nous aujourd'hui. Je regrette qu'il ne soit pas resté dans la salle pour entendre les remarques d'autres orateurs. Bien qu'il ait quitté la salle, je vais lui adresser l'ensemble de mes observations.

Lorsque le Gouvernement actuel des États-Unis est entré en fonctions en janvier 2017, nous l'avons fait dans le contexte nouveau de l'adoption de la résolution 2334 (2016). Pendant les derniers jours du Gouvernement précédent des États-Unis, notre pays

a commis une grave erreur en permettant que ladite résolution soit adoptée. La résolution 2334 (2016) était mal inspirée à de nombreux niveaux. Je ne vais pas entrer maintenant dans les questions de fond. Mais, au-delà de celles-ci, le plus grand défaut de la résolution était peut-être qu'elle encourageait la notion fautive qu'Israël pouvait être poussé vers un accord qui minerait ses intérêts vitaux et qu'elle nuisait aux perspectives de paix en augmentant la méfiance entre les Israéliens et les Palestiniens.

Au cours de l'année écoulée, les États-Unis ont travaillé à réparer le dommage ainsi causé. À l'Organisation des Nations Unies, je me suis opposée au parti pris contre Israël, comme tout allié doit le faire. Mais cela ne signifie pas que je sois hostile au peuple palestinien ni que notre gouvernement le soit. C'est le contraire qui est vrai; nous sommes conscients des souffrances du peuple palestinien, comme je l'ai indiqué ici aujourd'hui.

Aujourd'hui, assise dans cette salle, j'offre la main tendue des États-Unis au peuple palestinien pour la cause de la paix. Nous sommes tout à fait prêts à envisager un avenir de prospérité et de coexistence. Nous souhaitons la bienvenue ici, aujourd'hui, au Président Abbas en tant que dirigeant du peuple palestinien. Mais je vais décliner le conseil que m'a donné récemment son négociateur principal, M. Saeb Erekat. Je ne vais pas me taire; je vais plutôt exprimer respectueusement quelques pénibles vérités.

Les dirigeants palestiniens doivent choisir entre deux voies différentes. Il y a la voie des exigences absolutistes, des discours de haine et de l'incitation à la violence. Cette voie a mené et continuera de mener à rien d'autre que des épreuves pour le peuple palestinien. Ou bien il y a la voie des négociations et des compromis. L'histoire a démontré le succès de cette voie pour l'Égypte et la Jordanie, y compris le transfert de territoires. Cette voie reste ouverte aux dirigeants palestiniens à condition qu'ils soient assez courageux pour la choisir.

Les États-Unis savent que les dirigeants palestiniens étaient très mécontents de la décision de transférer notre ambassade à Jérusalem. Cette décision n'a pas besoin de leur plaisir. Ils n'ont pas besoin d'en faire l'éloge. Ils n'ont même pas besoin de l'accepter. Mais qu'ils sachent ceci : cette décision ne sera pas modifiée.

Et donc, encore une fois, ils doivent choisir entre deux voies. Ils peuvent choisir de dénoncer les États-Unis,

de rejeter le rôle des États-Unis dans les pourparlers de paix et de rechercher des mesures punitives contre Israël dans des instances internationales telles que l'ONU. Je leur garantis que cette voie ne rapprochera nullement le peuple palestinien de la réalisation de ses aspirations. Ou bien ils peuvent choisir de laisser de côté leur colère quant à l'emplacement de notre ambassade et d'avancer avec nous vers un compromis négocié qui présente de grandes possibilités d'améliorer la vie du peuple palestinien.

Formuler des arguments anciens et présenter des notions rigides et simplistes n'avance à rien. Cette démarche a été tentée à maintes reprises et a toujours échoué. Après tant de décennies, nous accueillons avec faveur un nouveau mode de penser. Comme je l'ai dit à la séance tenue le mois dernier sur cette question (voir S/PV.8167), les États-Unis sont prêts à travailler avec les dirigeants palestiniens. Nos négociateurs sont assis juste derrière moi et ils sont prêts à discuter. Mais nous ne lui courrons pas après. Le choix lui appartient.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord vous dire notre reconnaissance, Monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues du Conseil de sécurité et à toutes les personnes présentes dans cette salle aujourd'hui, pour l'hommage rendu à la mémoire de Vitaly Ivanovich Churkin, regretté Représentant permanent de la Russie, un an jour pour jour après qu'il nous a brusquement et prématurément quittés. Je vous remercie.

Je souhaite également faire part de notre peine à la suite du décès, hier, de notre cher collègue et ami, l'Ambassadeur Necton Mhura, Représentant permanent du Malawi.

Il nous est agréable de souhaiter la bienvenue dans la salle du Conseil à M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine. Nous sommes convaincus que la participation du dirigeant de la Palestine à la séance de ce jour est importante pour bien comprendre la situation actuelle au Moyen-Orient. Nous remercions M. Mladenov de son exposé instructif sur la situation concernant le règlement de la situation israélo-palestinienne.

La région du Moyen-Orient, qui souffre depuis longtemps, est déchirée par des conflits violents, en Syrie, au Yémen et en Libye, et chacun de ces conflits est, en soi, profondément grave. Mais ce serait se bercer d'illusions que de penser que le problème palestinien a désormais été relégué à l'arrière-plan, et ce serait une erreur plus grave encore de penser qu'il y a été relégué

à dessein. Aujourd'hui encore, il reste l'épicentre de l'instabilité chronique du Moyen-Orient. La situation dans la région s'est récemment détériorée. En l'absence de véritables négociations politiques entre Palestiniens et Israéliens, les décisions notoires qui ont été prises récemment concernant Jérusalem n'ont pas seulement avivé les émotions et plongé la situation dans un nouveau cycle déstabilisateur, elles ont également intensifié le désespoir des populations. Les manifestations en Cisjordanie et à Gaza et les réactions furieuses des dirigeants palestiniens et des capitales du monde arabo-musulman n'ont fait que confirmer la délicate importance du problème de Jérusalem, berceau des trois religions monothéistes.

Nous estimons que l'accélération des activités de peuplement israéliennes est vouée à compromettre les chances de parvenir à la solution des deux États et qu'il faut mettre un terme à cette politique. Il est absolument crucial de veiller à ce que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient soit en mesure de s'acquitter efficacement de sa mission. Nous ne devons jamais laisser les Palestiniens se retrouver dans une situation où ils n'ont, pour ainsi dire, rien à perdre, car un tel cas de figure ferait le lit du radicalisme et risquerait de faire exploser la situation dans les territoires palestiniens et dans l'ensemble de la région. La Russie contribue régulièrement au budget de l'Office, tout en accordant une assistance bilatérale aux Palestiniens.

Il y a lieu de répéter que le statu quo dans lequel se trouve ce conflit prolongé ne saurait produire de résultat viable, pérenne ou fiable. Seul un règlement fondé sur la formule des deux États, laquelle part du principe que la Palestine et Israël coexistent dans la paix et la sécurité, permettra de surmonter cette crise, de créer les conditions nécessaires au développement durable et d'ouvrir la voie à la paix. À mesure que la situation évoluera, la Russie poursuivra ses efforts pour préserver l'architecture du règlement de la situation au Moyen-Orient et pour faire en sorte que le processus politique sorte de l'ornière actuelle. Pour l'heure, la priorité est de parvenir à la reprise immédiate des négociations israélo-palestiniennes directes sur la base du cadre juridique internationalement reconnu, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe.

Nous sommes fermement convaincus que le Quatuor pour le Moyen-Orient est toujours tout à fait capable d'être un format de médiation sans équivalent,

entériné par les résolutions du Conseil. Il ne peut y avoir aucun doute là-dessus : ce groupe de quatre médiateurs, en collaboration avec la Ligue des États arabes, a un rôle à jouer pour dégeler le dialogue politique. Le travail du Quatuor, en particulier son rapport de juin 2016 (S/2016/595, annexe), n'a rien perdu de sa pertinence. Mettre en œuvre les recommandations qui y figurent aidera à renforcer les mesures de confiance entre les parties. Ce rapport évoque ce qu'il faut faire face aux activités de peuplement, à la rhétorique incendiaire persistante et à la violence des deux parties, entre autres facteurs, ainsi que la nécessité impérieuse de veiller à ce que les Palestiniens parviennent à une unité nationale véritable, fondée sur la plateforme politique de l'Organisation de libération de la Palestine. Nous appuyons l'activation de ce mécanisme, ainsi que sa collaboration régulière et poussée avec la Ligue des États arabes et toutes les parties prenantes régionales et mondiales qui sont à même d'aider à surmonter cette dangereuse impasse dans le règlement israélo-palestinien. Nous nous félicitons particulièrement des efforts de l'Égypte et de la Jordanie à cet égard. La mission d'unir les rangs des Palestiniens que se sont donnée nos partenaires égyptiens demeure vitale.

Pour que quelque chose de nouveau se produise s'agissant du conflit israélo-palestinien, il faut envisager comment la communauté internationale accompagnera ce processus afin de créer des conditions propices à des négociations directes entre la Palestine et Israël. Un dialogue direct consacré au règlement de toutes les questions relatives au statut final est une constante dans l'équation que représente le processus de paix au Moyen-Orient. Nous devons nous attacher à élaborer une formule qui soit acceptable pour les deux parties. Nous sommes disposés à en discuter les paramètres avec toutes les parties prenantes régionales et mondiales. Comme nous le savons tous, ces deux dernières semaines, de nombreux contacts ont eu lieu au plus haut niveau en Russie, avec notamment les visites du Roi Abdallah II de Jordanie, du Premier Ministre Benjamin Netanyahu et du Président Abbas. Nous réaffirmons la volonté de la Russie de servir de plateforme à une rencontre, sans conditions préalables, des dirigeants palestinien et israélien. Nous espérons que cette proposition recevra un accueil favorable auprès des deux parties.

Nous tenons à souligner que le règlement du conflit israélo-palestinien, de même que le règlement d'autres problèmes régionaux, nécessitera des efforts conjoints et une coopération collective et empreinte de respect mutuel. Toute velléité de pointer du doigt des

coupables, de porter des accusations sans fondement et de recourir à une rhétorique insultante doit être abandonnée et reléguée pour toujours au passé. Nous devons plutôt activer les voies du dialogue, dans le cadre desquelles nous pouvons débattre des moyens de régler ces problèmes difficiles. Les mesures de confiance et de sécurité que nous avons proposées il y a longtemps pour tout le Moyen-Orient restent d'actualité.

M. Delattre (France) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général António Guterres ainsi que le Coordonnateur spécial Nikolay Mladenov pour leurs présentations importantes et éclairantes. Je tiens également à saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Président palestinien Mahmoud Abbas et son engagement courageux, renouvelé aujourd'hui devant le Conseil, en faveur de la paix et des négociations.

Le conflit israélo-palestinien n'est pas seulement une crise de plus, parmi toutes celles qui secouent le Moyen-Orient : c'est le conflit le plus ancien de la région; c'est aussi un conflit qui, par sa dimension symbolique, son épaisseur historique et son écho régional, dépasse largement les frontières d'Israël et des territoires palestiniens; c'est enfin un conflit dont le caractère central et mobilisateur a toujours offert un argument de recrutement aux groupes terroristes actifs dans la région et au-delà. Or, près d'un quart de siècle après les Accords d'Oslo, la paix continue à reculer sur le terrain, ainsi que dans les discours et dans les esprits. Depuis Oslo, c'est une nouvelle génération de Palestiniens et d'Israéliens qui a grandi en voyant s'éloigner l'espoir d'un règlement du conflit. Dans ce contexte, certains peuvent être tentés de renverser la table, notamment en transformant le conflit politique, susceptible de compromis, en conflit religieux, sur lequel aucune concession ne serait possible. Soyons bien conscients de ce risque.

Ne nous y trompons pas, le faux statu quo sur le terrain recouvre en réalité une dégradation quotidienne, liée notamment à la colonisation et plus généralement à l'occupation israélienne. Cette situation est également marquée par la violence, qui continue à être utilisée et encouragée par plusieurs mouvements, notamment le Hamas. Elle peut à tout moment dégénérer, et entraîner des conséquences régionales incontrôlables. Ce risque d'escalade est particulièrement manifeste à Gaza – ce sera mon premier point, qui m'est dicté par l'actualité des derniers jours. Les récents incidents, sur fond de crise humanitaire et économique aiguë dans la bande de Gaza, accroissent les risques d'un nouveau conflit, comme Gaza en a connu trois au cours de la décennie

écoulée. Pour éviter un nouvel épisode de violences, dont la population de Gaza serait la première victime, nous appelons chacun à la retenue. Je veux rappeler ici que nous ne transigerons jamais avec la sécurité d'Israël, et réitérer notre ferme condamnation des attaques perpétrées sur le territoire israélien, qu'il s'agisse de l'emploi d'explosifs, de tirs indiscriminés de roquettes, qui ont repris au cours des derniers jours, ou encore de creusement de tunnels offensifs, comme celui qui vient d'être détruit par les forces israéliennes.

Au-delà de la désescalade qui est requise dans l'immédiat, il n'y aura pas de solution durable à Gaza sans retour de l'Autorité palestinienne, sous l'égide du Président Mahmoud Abbas et dans le cadre des principes endossés par l'OLP. Nous réitérons à cet égard notre attachement à la mise en œuvre de l'accord signé au Caire le 12 octobre par le Fatah et le Hamas, qui doit permettre à l'Autorité palestinienne d'exercer pleinement ses prérogatives dans la bande de Gaza, y compris dans le domaine de la sécurité. Ce processus doit se traduire par une amélioration rapide des conditions de vie de la population à Gaza. Il doit également s'accompagner d'une levée du blocus, assortie de garanties de sécurité crédibles pour Israël. La France se tient prête à accompagner ces efforts.

Enfin, nous ne devons pas dissocier la situation à Gaza de la question palestinienne dans son ensemble. Gaza fait partie intégrante des territoires palestiniens, et il n'y aura pas d'État palestinien, pas d'accord de paix viable avec Israël, sans Gaza. C'est dire combien l'unité palestinienne est une pièce essentielle de la paix au Proche-Orient.

J'en viens au conflit dans son ensemble – ce sera mon deuxième point. Si le conflit israélo-palestinien est aujourd'hui le plus ancien de ceux qui déchirent le Moyen-Orient, c'est aussi le seul dont la solution soit aussi largement connue et partagée. Cette solution repose sur le principe de deux États vivant en paix et en sécurité le long de frontières sûres et reconnues; des frontières tracées sur la base des lignes de 1967, avec des échanges de territoires mutuellement agréés; Jérusalem comme future capitale de ces deux États; une solution concertée, réaliste et équitable pour les réfugiés palestiniens. Toute négociation devra reposer sur les paramètres internationalement agréés, qui eux-mêmes reposent sur le droit international et les résolutions du Conseil. Ces paramètres ne sont pas des options, mais le cadre même de la négociation. Nous le savons tous, les destins des Israéliens et des Palestiniens sont liés :

aucun des deux peuples ne réalisera durablement ses aspirations nationales aux dépens de l'autre. Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins, à un moment critique où chacun des paramètres que je viens d'énumérer est fragilisé.

S'agissant des lignes de 1967, l'entreprise de colonisation des territoires palestiniens et toutes les mesures législatives et administratives qui l'accompagnent sont en train d'imposer une autre réalité sur le terrain, de mettre en œuvre un projet incompatible avec la solution des deux États. Si l'on n'y prend garde, cette solution disparaîtra comme un mirage dans le désert. Après une année record en matière de colonisation en 2017, des annonces portant sur environ 1800 unités de logement sont déjà intervenues cette année. La position de la France est claire : nous condamnons la colonisation sous toutes ses formes. Elle est illégale en droit international, comme l'a rappelé la résolution 2334 (2016) du Conseil. Elle est également dangereuse, puisqu'elle détruit, sur le terrain, la possibilité des deux États et mine la confiance entre les parties.

S'agissant de Jérusalem, le statut de la ville ne peut être déterminé que par les parties dans le cadre d'un accord de paix. Au titre de ce futur accord, la ville a vocation à devenir la capitale de deux États, Israël et la Palestine. En l'absence d'accord, nous ne reconnaissons aucune souveraineté sur Jérusalem. Nous n'approuvons donc aucune annonce qui s'écarterait du consensus international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 478 (1980). De même, nous regrettons l'adoption, au début de cette année, de la loi israélienne sur Jérusalem, qui rendra beaucoup plus difficile un partage de Jérusalem dans le cadre d'un futur accord de paix.

Enfin, la situation des camps de réfugiés palestiniens constitue une bombe à retardement. C'est le cas à Gaza – je n'y reviens pas – comme dans la région tout entière. Tant qu'une solution réaliste et juste pour les réfugiés restera hors d'atteinte, la fourniture par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de services de base à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens sera indispensable. Il s'agit d'une exigence humanitaire, notamment dans les domaines médical et alimentaire; d'un enjeu de développement humain, en particulier en matière éducative à travers le réseau des écoles de l'UNRWA; mais aussi d'un impératif pour la

sécurité et la stabilité de la région, la situation au Liban étant particulièrement inquiétante à cet égard.

Soyons lucides, plus l'UNRWA est faible, plus les groupes terroristes peuvent utiliser les camps de réfugiés palestiniens comme des viviers de recrutement. Au nom de l'exigence humanitaire mais aussi du réalisme et de nos intérêts de sécurité, nous appelons donc les États-Unis à ne pas renoncer au rôle historique et essentiel qu'ils jouent auprès de l'UNRWA. Parallèlement, tous les donateurs, actuels et potentiels, devront consentir un nouvel effort en faveur de l'outil unique de stabilisation régionale que représente l'UNRWA.

J'ai rappelé les principaux paramètres de résolution du conflit, qui reposent notamment sur les résolutions du Conseil. Comment – ce sera mon troisième et dernier point – contribuer sur cette base à une relance des négociations? Nous prenons acte de l'engagement des États-Unis, dont le rôle est naturellement essentiel, à rechercher une reprise des négociations israélo-palestiniennes en vue d'un accord sur le statut final. Nous souhaitons que les propositions américaines s'inscrivent dans le cadre agréé par la communauté internationale. C'est ce qu'a rappelé le Président de la République, M. Emmanuel Macron, à l'occasion de ses entretiens avec le Premier Ministre Benjamin Netanyahu et le Président Mahmoud Abbas en décembre dernier. Nos autorités entendent rester en contact étroit avec les parties pour contribuer à travailler à la préservation de la possibilité des deux États sur le terrain et à une reprise des négociations.

Sur la méthode, nous accueillons avec intérêt les propositions formulées aujourd'hui par le Président Abbas, et sommes ouverts pour étudier une évolution des formats d'accompagnement international du processus de paix. La France a mené de longue date une réflexion en ce sens. C'est ce qui a motivé l'initiative que nous avons prise et qui a abouti à la Conférence de Paris, le 15 janvier 2017, au cours de laquelle plus de 70 pays ont renouvelé leur accord sur les paramètres de paix et leur idée selon laquelle les Israéliens et les Palestiniens devaient construire entre eux, par les négociations, une solution durable. Une telle évolution n'a pas vocation à remettre en cause le rôle des États-Unis, dont l'engagement en appui au processus de paix est indispensable. Mais elle permettrait de mieux associer, sur la base des paramètres internationaux que j'ai décrits, les acteurs qui peuvent jouer un rôle constructif auprès des parties pour leur permettre de reprendre et de mener à bien les négociations de paix. Parmi eux, les

acteurs régionaux joueraient un rôle essentiel en offrant, sur la base de l'Initiative arabe de paix, la perspective d'une pleine normalisation régionale d'Israël, à la suite d'un accord de paix. De même, les membres du Conseil devraient pouvoir apporter leur contribution.

Dans le contexte difficile que je viens de décrire, je veux redire solennellement qu'il n'existe pas d'alternative viable à la solution des deux États. Un État unique ferait coexister deux régimes de citoyenneté sur un même territoire, créant de ce fait une situation inégalitaire, inacceptable sur le principe et catastrophique dans ses conséquences. Cette situation marquerait une double impasse : pour les Palestiniens, l'abandon de leurs aspirations étatiques; pour les Israéliens, la ruine de leur projet national démocratique.

S'il y a une urgence aujourd'hui, c'est donc celle de redonner un horizon politique aux Israéliens comme aux Palestiniens, en travaillant activement à restaurer l'espoir des deux États et la possibilité d'une négociation entre les parties. La France, parce qu'elle est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens, entend y prendre toute sa part à titre national et avec ses partenaires internationaux.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient pour les exposés détaillés mais qui donnent à réfléchir qu'ils ont faits au Conseil de sécurité. Je voudrais dire aussi que nous appuyons pleinement le travail que M. Mladenov et son équipe effectuent sur le terrain ainsi que les efforts qu'ils déploient au quotidien en vue de la paix au Moyen-Orient.

Nous avons également été heureux de voir le Président Abbas dans cette salle aujourd'hui et d'entendre son message.

Depuis des années, nous disons du processus de paix au Moyen-Orient qu'il se trouve à la croisée des chemins. Cela n'a jamais été aussi vrai qu'aujourd'hui. Et à chaque croisée des chemins, il y a un choix à faire. Nous constatons en ce moment un certain nombre de faits nouveaux inquiétants pour ce qui est des choix qui sont faits. L'accélération de la construction des colonies illégales de peuplement, les mesures législatives israéliennes préjudiciables, la résurgence de la violence, y compris des tirs de roquettes, la détérioration de la grave situation humanitaire à Gaza – dont nous avons parlé en détail la semaine dernière – et la menace pesant sur le statut particulier de Jérusalem, tel qu'il est consacré,

entre autres, par la résolution 478 (1980), en sont autant d'exemples. Dans le même temps, la destination finale dont nous avons convenu d'un commun accord est plus claire que jamais. Il s'agit de deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité.

Afin de contribuer à la solution des deux États, nous devons reconnaître la cause fondamentale du conflit, qui est l'occupation. Si nous voulons être en mesure de parvenir à une paix durable, des mesures humanitaires, économiques et politiques sont indispensables, mais cet engagement plein et entier ne suffira pas si l'occupation illégale de la Palestine ne prend pas fin. Alors que nous travaillons aux étapes à venir, il faut en tenir compte. La Suède reste pleinement attachée à la solution des deux États, sur la base du droit international, des paramètres connus et des résolutions pertinentes du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016).

Le respect du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies demeure au cœur du processus de paix. Il est donc plus important que jamais d'agir conformément à nos principes et de fonder nos décisions et nos actions sur le droit international. Le Conseil de sécurité est au cœur de la défense de l'actuel système de règles. De fait, le débat de demain mettra l'accent sur l'importance de ce système et le respect de la Charte des Nations Unies. Nous continuons de viser l'objectif de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem comme capitale des deux. C'est également la politique de l'Union européenne. Il n'y a pas d'autre solution et c'est la raison pour laquelle aucune action ne devrait être entreprise qui préjuge des questions relatives au statut final. Ces questions, qui incluent Jérusalem et les réfugiés, ne peuvent être écartées que dans le cadre de négociations entre les parties. À cet égard, le Conseil a le devoir de faire respecter ses résolutions sur le statut spécial de Jérusalem.

Nous avons été heureux de voir le Président Abbas au Conseil de sécurité aujourd'hui, comme je l'ai dit tout à l'heure. La Suède a reconnu la Palestine en 2014 et est pleinement favorable à l'édification de l'État palestinien. Afin de pouvoir réaliser des progrès durables, il est indispensable d'œuvrer au rétablissement du contrôle de l'Autorité palestinienne à Gaza et à la réconciliation entre Palestiniens. Il est également nécessaire de poursuivre les efforts visant à renforcer la nature démocratique et inclusive des institutions et des processus palestiniens.

Comme l'a dit le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, le processus de paix doit être inclusif afin de progresser et d'obtenir des résultats durables. La représentation équitable des femmes et leur participation pleine et effective au processus de paix est une condition préalable à tout progrès. Les jeunes générations doivent également être incluses : il faut leur donner l'espoir d'un avenir meilleur et d'une situation différente de celle qu'elles connaissent aujourd'hui. Le secteur privé a aussi un rôle à jouer. En Palestine comme en Israël, la société civile joue un rôle crucial dans la promotion de la paix. C'est pourquoi la Suède travaille en étroite collaboration avec la société civile, en particulier les associations de femmes et les jeunes, dans les deux pays.

Comme indiqué précédemment, notamment au Conseil la semaine dernière, la réduction significative du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est extrêmement inquiétante. C'est une situation qui doit être résolue rapidement et durablement, faute de quoi elle entraînera de graves conséquences humanitaires et sécuritaires dans la région. Voilà pourquoi la Suède a déjà versé à l'UNRWA sa contribution de 59 millions de dollars pour 2018, et nous exhortons les autres à nous emboîter le pas dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la Suède, la Jordanie et l'Égypte, de concert avec l'UNRWA et le Secrétaire général, ont décidé de coparrainer une conférence ministérielle au printemps sur la situation financière pressante de l'Office.

Nous sommes bien à la croisée des chemins. Notre destination finale – la solution des deux États – s'éloigne de jour en jour. L'espace politique et même physique d'une solution à deux États se réduit comme peau de chagrin. Les choix que nous faisons tous – Israéliens, Palestiniens et membres du Conseil – détermineront où nous nous retrouverons. Le Conseil a également la responsabilité d'agir, notamment en aidant les parties à passer de la parole aux actes. Des choix difficiles doivent être faits. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des qualités politiques de leader et le courage de faire des choix audacieux et d'opter pour la bonne voie afin de sortir de cette impasse qui n'a que trop duré et de relancer un véritable processus de paix. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions atteindre la destination sur laquelle nous nous sommes entendus.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, ma délégation remercie S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'État

de Palestine, qui nous a fait l'honneur de sa présence et à qui j'exprime notre plus profond respect et notre plus grande admiration.

Je salue également la présence du Secrétaire général et du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous félicitons, par ailleurs, de l'initiative prise par la présidence koweïtienne d'organiser la présente séance qui revêt une si grande importance.

La Bolivie participe à cette séance capitale, la deuxième organisée sur cette question en 2018, remplie d'une grande préoccupation, car chaque jour qui passe, nous sommes témoins de l'asphyxie dont continue de souffrir le peuple palestinien en raison des politiques expansionnistes et colonialistes d'Israël qui viole le droit international et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il est indispensable de rappeler que s'il y a bien deux parties à ce conflit, elles ne se trouvent pas sur un pied d'égalité. L'une de ces parties, Israël, est la Puissance occupante; l'autre, la Palestine, est un peuple occupé. Il s'agit là d'une inégalité historique criante. Une des parties a recouru et recourt à la force pour occuper le territoire de l'autre. Une des parties a construit un mur qui, selon l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, constitue une violation du droit international. Une des parties construit des colonies illégales dans le territoire de l'autre. Une des parties déplace des civils par la force, confisque des terres, démolit des logements et transfère ses colons dans les colonies construites illégalement. Une des parties impose un blocus à Gaza, lequel a des conséquences humanitaires terribles, car il restreint l'accès aux services de base. Une des parties est responsable de l'existence de 5 millions de réfugiés palestiniens. Une des parties s'approprie les ressources hydriques et les terres agricoles de l'autre. Une des parties a lancé une campagne militaire brutale contre le peuple palestinien. Une des parties commet de graves violations des droits de l'homme et auraient commis des crimes de guerre. Une des parties provoque le déplacement forcé des civils palestiniens. Une des parties viole ses obligations internationales et piétine systématiquement les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

À titre d'exemple, Gaza est actuellement soumise à des coupures d'électricité pouvant durer jusqu'à 16 heures par jour, et il y a une grave pénurie d'eau potable, de médicaments et de fournitures de base. Les réserves de carburant s'épuisent. Ces faits ont des répercussions

effroyables, comme la fermeture d'hôpitaux et l'effondrement possible des services de base, sans compter la probabilité d'une épidémie de choléra. La situation est alarmante, et l'est plus encore maintenant que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit une aide humanitaire à plus d'un million de personnes à Gaza, est confronté à une crise financière qui entrave sa capacité de réaction. À cet égard, nous sommes préoccupés par l'annonce des coupes budgétaires dans le financement de l'UNRWA, une mesure qui n'est rien d'autre qu'un moyen manifeste de politiser la dignité et la sécurité humaine des près de 5 millions de réfugiés palestiniens. Nous nous félicitons de l'initiative prise par la Suède, avec d'autres États, de convoquer une conférence ministérielle pour remédier à cette question importante et urgente.

Depuis 50 ans, les politiques israéliennes de spoliation, d'occupation et de discrimination ont exacerbé les souffrances du peuple palestinien. Durant le seul mois de janvier, les autorités israéliennes ont démolit ou saisi 32 structures palestiniennes en Cisjordanie, ce qui correspond à peu près à la moyenne mensuelle de 2017. Trente-sept personnes ont dû quitter leur foyer et 82 autres ont été touchées d'une autre façon. En d'autres termes, nous devons parler non pas d'un statu quo lorsque l'on évoque la situation des territoires palestiniens occupés, mais d'un renforcement permanent et continu de l'occupation, ce qui rend de plus en plus difficile la possibilité de réaliser la solution des deux États. Nous considérons que ceux qui souffrent le plus de ces politiques sont les populations les plus vulnérables, à savoir les femmes, les personnes âgées et les enfants. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par le fait que plus de 300 enfants ont été placés en détention ces derniers mois par les forces de sécurité israéliennes.

À l'instar de M. Mladenov, nous appelons nous aussi l'attention sur le cas de la jeune Ahd Tamimi, qui est devenue le symbole de la résistance palestinienne. L'histoire d'Ahd n'est pas simplement celle d'une jeune fille, c'est aussi celle de milliers de jeunes après des décennies d'occupation. Ahd incarne la violence et l'injustice qu'endure son peuple jour après jour. Elle a vu sa mère se faire arrêter et son cousin tomber dans le coma après avoir reçu une balle en plein visage, tous deux victimes des forces israéliennes. Ahd éprouve un sentiment de peur et de désespoir que d'autres jeunes de son âge ne peuvent même pas imaginer. Elle a vécu ce qu'aucun parent ne peut souhaiter à son enfant et malgré tout, elle fait preuve d'une force et d'un courage

extraordinaires. Israël, qui est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, est le seul pays au monde à traduire des mineurs devant les tribunaux militaires. Nous exprimons toute notre solidarité avec la famille Tamimi et espérons qu'elle sera bientôt libérée.

La Bolivie, qui est un pays pacifiste, estime que le dialogue et la négociation sont le seul moyen de garantir une paix juste et durable dans le conflit israélo-palestinien, avec les deux parties manifestant clairement leur volonté politique de réaliser la solution des deux États. C'est pourquoi nous réaffirmons notre plein attachement au multilatéralisme et au respect du droit international, et renouvelons notre appui à tous les efforts internationaux qui conduiront à un règlement pacifique du conflit, tels que la Feuille de route du Quatuor, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et tous ceux qui visent à garantir une paix juste et durable permettant aux deux peuples de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Nous sommes convaincus que la seule solution à long terme pour le règlement de ce conflit est la solution des deux États, dans laquelle, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, un État palestinien libre, souverain et indépendant sera enfin solidement établi au sein des frontières internationales d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. À cet égard, nous condamnons une nouvelle fois avec énergie la décision du Gouvernement des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, car elle représente une violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 478 (1980), qui demande aux États de retirer leurs missions diplomatiques de cette ville. Cette décision ne fait que compromettre toute possibilité de dialogue entre les parties et retarder de manière excessive une quelconque solution pacifique.

Pour conclure, nous pensons que l'heure est venue pour le multilatéralisme d'agir et pour le Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité historique que lui a confiée la Charte des Nations Unies. Je le répète, nous refusons de croire que ce bâtiment, que le Conseil sont devenus des territoires occupés, des terres colonisées. Comme l'a dit Nelson Mandela, qui a figuré sur la liste des terroristes établie par les États-Unis jusqu'en 2008 : « Nous savons parfaitement que notre liberté est incomplète sans la liberté des Palestiniens ».

M. Tleuberdi (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Notre délégation se félicite de la présence du Président Mahmoud Abbas dans la salle et de la déclaration qu'il

a prononcée devant les membres du Conseil de sécurité. Nous remercions également le Secrétaire général de ses observations et le Coordonnateur spécial Mladenov de ses informations sur les derniers faits nouveaux.

Le Kazakhstan, qui est membre de l'Organisation de coopération islamique, partage les inquiétudes au sujet de l'avenir de la solution des deux États et du manque de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et estime, lui aussi, que la communauté internationale doit prendre en main le processus de paix au Moyen-Orient.

La position du Kazakhstan sur le processus de paix au Moyen-Orient reste inchangée. Mon pays exhorte les parties à maintenir le statu quo historique de Jérusalem, conformément aux accords internationaux conclus précédemment. Ma délégation souscrit donc à la déclaration du Secrétaire général António Guterres selon laquelle la question du statut définitif de Jérusalem doit être réglée par des négociations directes entre les deux parties. Il faut s'appuyer pour cela sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et dans le même temps, tenir compte des préoccupations légitimes des parties palestinienne et israélienne.

Nous appuyons les négociations en faveur de la concrétisation de la solution des deux États, et nous sommes pour que ces négociations reprennent rapidement, en particulier dans un format bilatéral et sans conditions préalables. L'objectif ultime doit être de relancer et d'encourager le processus de paix, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au mandat de la Conférence de Madrid, au principe « terre contre paix », à la Feuille de route du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe.

Le Kazakhstan exprime son appui au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État libre, souverain et indépendant à l'intérieur de ses frontières internationales d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et vivant côte à côte et en paix avec Israël. Dans le même temps, nous insistons sur le droit d'Israël à la sécurité. Nous proposons également de rétablir la confiance et d'utiliser les mesures de confiance selon une approche à trois volets, à savoir promouvoir le lien entre sécurité et développement; remanier l'approche régionale et garantir un mode de fonctionnement mieux coordonné, plus transparent et plus performant de l'ONU dans l'ensemble de la région,

grâce à l'application du principe de l'unité d'action des Nations Unies.

Nous signalons que la situation humanitaire difficile à Gaza, qui alimente un peu plus l'instabilité et le mécontentement, risque de conduire à une nouvelle flambée du conflit et à une recrudescence des activités terroristes. Dans ce contexte, nous exhortons les autorités officielles israéliennes et palestiniennes d'aider à résoudre la crise humanitaire dans la bande de Gaza. Pour cela, il faut mettre en place des mesures de confiance à caractère économique, avec l'appui de la communauté internationale.

Le Kazakhstan fait sienne l'inquiétude exprimée par le Coordonnateur spécial au sujet du financement de l'UNRWA cette année. La réduction significative de son budget ordinaire ne fait qu'accroître l'angoisse des 5,3 millions de réfugiés palestiniens, qui subissent déjà la plus longue crise de réfugiés de l'histoire moderne. Le Kazakhstan est également très préoccupé par l'essor des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens. Toutes les résolutions de l'ONU à cet égard constituent des pas importants pour faire cesser les activités de peuplement et prévenir la violence contre les civils.

Nous demandons également aux dirigeants israéliens et palestiniens de prendre des mesures concrètes pour préserver la possibilité d'une coexistence pacifique entre les deux États et renforcer les perspectives d'une paix fondée sur le droit inaliénable des Palestiniens à un État souverain et sur le droit d'Israël à la sécurité, comme nous l'avons dit plus haut, et à la reconnaissance. Le Kazakhstan accueille favorablement les efforts diplomatiques déployés par les États-Unis pour relancer le processus de paix et les échanges que le Président Trump a tenus à Washington il y a peu avec les dirigeants des deux pays.

Nous appelons le Quatuor pour le Moyen-Orient à reprendre son travail sur le volet israélo-palestinien dans le contexte des efforts des États-Unis dans cette direction. Nous nous félicitons également des efforts de la Fédération de Russie et de l'Égypte pour garantir l'unité palestinienne et nous exhortons tous les partis et mouvements politiques palestiniens à s'intégrer dans une structure politique nationale unique. Le Kazakhstan estime qu'il est nécessaire de commencer, dans un avenir très proche, à négocier sur chacun des problèmes existants en vue de parvenir à un accord sur les questions en suspens et de leur conférer un statut dit « définitif ».

Seule une telle approche conduira à l'adoption d'un traité fondamental.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et M. Mladenov, et je souhaite la bienvenue au Conseil au Président Abbas, que je remercie également de son allocution. Je salue le fait qu'il ait confirmé son attachement à la non-violence et à un dialogue constructif en faveur de la solution des deux États.

Le Royaume-Uni reste attaché à une solution des deux États qui mette fin au conflit israélo-palestinien, et nous appuierons tous les efforts en ce sens. Notre objectif de longue date est de parvenir à un règlement de paix négocié qui permette à Israël de vivre, en toute sûreté et sécurité, aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, établi dans des frontières sûres et reconnues, et avec Jérusalem en tant que capitale des deux États.

Le leadership des États-Unis sur cette question est indispensable pour parvenir à une solution qui réponde aux aspirations des deux parties, et nous attendons avec intérêt l'annonce de propositions de paix lorsque le Gouvernement des États-Unis jugera qu'elles sont prêtes. Les efforts déployés par les États-Unis offrent une excellente occasion d'instaurer la paix, et ils doivent être appuyés et encouragés par tous. Nous sommes prêts à fournir un appui politique et concret pour contribuer à un accord viable. Nous encourageons les parties à s'engager publiquement à reprendre des négociations de paix fondées sur la solution des deux États. Pour aller de l'avant, il est important qu'elles réaffirment leur attachement à tous les accords diplomatiques précédemment conclus, qui nous ont rapprochés de la paix. Ces accords demeurent une base importante pour la reprise des pourparlers. Nous nous félicitons du fait que l'Autorité palestinienne continue de reconnaître l'État d'Israël, ainsi que de la coopération continue des parties en matière de sécurité.

Si nous voulons qu'un processus de paix soit couronné de succès, il doit se dérouler dans un climat exempt de violence. Nous regrettons qu'un trop grand nombre de personnes continuent de saper les efforts visant à instaurer la paix. Nous condamnons la détonation d'un engin explosif improvisé le long de la frontière de Gaza avec Israël samedi, qui a blessé quatre soldats israéliens, dont deux grièvement. Nous condamnons également l'attentat terroriste récemment commis dans la colonie d'Ariel en Cisjordanie. Il n'y a jamais d'excuse au terrorisme, et nos pensées vont à la

famille et aux amis de la victime, tout comme elles vont à tous ceux qui ont été touchés par la violence. Tous les Israéliens et tous les Palestiniens ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité. Il existe également un droit à la dignité, et nous condamnons les enlèvements, ainsi que les agissements qui empêchent les familles d'être en mesure de pleurer leurs proches dans la dignité.

Nous continuerons d'exhorter toutes les parties à s'abstenir d'inciter à des agissements ou un langage haineux ou de les encourager. Cela ne fait qu'attiser les préjugés et nous éloigne davantage de l'objectif d'instaurer la paix. À cet égard, il est inacceptable que quiconque nie la légitimité du lien du peuple juif ou du peuple palestinien à la terre. Les discours incendiaires et regrettables de part et d'autre affaiblissent la confiance, sapent le respect mutuel et éloignent les perspectives de paix. Nous appelons les deux parties à faire preuve de retenue et à témoigner d'un esprit d'audace. C'est seulement lorsque les deux parties rejeteront la violence et œuvreront de concert pour assurer le calme et la stabilité que la paix aura une chance de prospérer.

Nous sommes préoccupés par la décision récente du Gouvernement israélien de créer une implantation au cœur des terres de la Cisjordanie – la deuxième en 12 mois. Ces projets ont également soulevé la possibilité d'une légalisation rétroactive de la colonie sauvage illégale d'Havat Gilad, et Israël a menacé une nouvelle fois de détruire des structures à Suseya, en Cisjordanie occupée. Nous appelons Israël à revenir immédiatement sur ses politiques d'expansion des colonies de peuplement et de démolitions. Elles mettent en péril la viabilité physique de la solution des deux États et font douter de l'attachement d'Israël à la paix.

L'absence d'unité palestinienne continue d'être un obstacle à l'instauration de la paix. Par conséquent, nous appuyons les efforts de réconciliation qui mènent au retour complet de l'Autorité palestinienne à Gaza. Comme le Coordonnateur spécial Mladinov nous en a informés la semaine dernière, la situation actuelle dans la bande de Gaza est catastrophique. Une nouvelle détérioration de la situation humanitaire continuerait non seulement de mettre des vies en danger, mais représenterait une menace pour la stabilité dans la région. Il est essentiel que toutes les parties s'emploient d'urgence à améliorer la situation, et nous appelons à l'assouplissement des contrôles d'accès des personnes et des biens à l'entrée et à la sortie de Gaza. Le Royaume-Uni reste un fervent soutien de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine

dans le Proche-Orient. L'Office doit être en mesure de poursuivre ses activités cruciales pour améliorer la vie des réfugiés palestiniens et contribuer à préserver la stabilité dans la région. Pour ce faire, il a besoin d'un financement approprié.

Tous les États Membres de l'ONU ont un rôle à jouer s'agissant de favoriser la paix et de rejeter la violence. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par les incursions à travers la frontière d'Israël avec la Syrie ce mois-ci. Notre attachement à la sécurité d'Israël est inébranlable, et nous appuyons le droit d'Israël de se défendre.

La position du Royaume-Uni sur un accord de paix israélo-palestinien n'a pas changé. Cet accord doit être fondé sur les frontières du 4 juin 1967, avec des échanges de territoire équitables reflétant les intérêts nationaux, religieux et de sécurité du peuple juif et du peuple palestinien. Jérusalem doit être la capitale commune d'un État israélien et d'un État palestinien, et son statut doit être déterminé par un accord sur le statut final. Il faut parvenir à un règlement juste, équitable, concerté et réaliste de la question des réfugiés, compatible, sur le plan démographique, avec le principe de deux États pour deux peuples.

Pour terminer, comme tout le monde au Conseil, le Royaume-Uni appuie fermement la paix. Nous voulons voir une reprise des négociations de paix, appuyées par la communauté internationale, qui mènent à un Israël vivant en sûreté et en sécurité, patrie du peuple juif, aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, patrie du peuple palestinien. Nous devons tous œuvrer de concert pour jeter les bases de la paix.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance pour écouter l'exposé de M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous félicitons M. Nickolay Mladenov pour l'excellent travail qu'il effectue au Moyen-Orient à la recherche de la paix dans cette région du monde. Nous saluons S. E. M. le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, et nous le remercions de sa présence à cette séance. Nous remercions également M. le Secrétaire général António Guterres de sa présence.

La République de Guinée équatoriale suit avec optimisme l'évolution de la situation en Iraq tout en étant

très inquiète de la situation récente au Yémen et en Syrie, et fait part de sa profonde inquiétude quant aux derniers événements survenus dans le conflit israélo-palestinien. Par conséquent, nous exprimons ici l'attachement total de la République de Guinée équatoriale à la stabilisation et à la pacification de toute la région du Moyen-Orient en général, et entre Israël et la Palestine en particulier.

La Guinée équatoriale déplore la dernière escalade de la violence et des tensions entre Palestiniens et Israéliens, comme nous venons de l'entendre dans l'exposé présenté par M. Nickolay Mladenov, et nous appelons toutes les parties à modérer leurs agissements et à s'abstenir d'actions qui pourraient aggraver une situation déjà complexe. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, présidé par S. E. Obiang Nguema Mbasogo, plaide toujours en faveur d'une solution négociée à tout conflit ou problème qui pourrait survenir, aussi difficile et compliqué qu'il soit, et dans le cas en question la position de notre gouvernement n'est pas différente. Par conséquent, nous invitons toutes les parties impliquées dans ce conflit à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour tenter de normaliser la situation et d'apaiser les souffrances de la population. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale est partisan de la solution des deux États négociée directement entre Israéliens et Palestiniens, ou dans le cadre d'un mécanisme multilatéral. Il est possible que cette solution implique des concessions douloureuses pour les deux parties; le dialogue implique justement par nature la capacité et la nécessité de faire des concessions.

Toutes les négociations doivent se poursuivre dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe. Le règlement de la question du statut final de Jérusalem devra être l'aboutissement de ces négociations. La Guinée équatoriale considère comme justifiées les revendications historiques du peuple palestinien, conformément aux diverses déclarations de l'Union africaine et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Mais le droit d'Israël de vivre dans la paix et la sécurité doit également être pris en compte. Les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de paralyser le dialogue.

Nous exprimons ici notre profonde préoccupation au sujet de la situation humanitaire critique que connaît actuellement Gaza, comme l'a indiqué M. Mladenov dans son exposé. La Guinée équatoriale estime que la solution de la grave crise humanitaire à Gaza doit être une priorité

absolue pour la communauté internationale, dans le but d'améliorer la pénible situation de la population civile. C'est pourquoi nous félicitons le Qatar et les Émirats arabes unis d'avoir fourni une assistance financière afin d'atténuer cette crise humanitaire. Néanmoins, cette aide ne suffit pas à résoudre tous les problèmes relatifs à la situation sanitaire et à l'approvisionnement en eau potable et en électricité. Sans ces services, il est très difficile de dispenser des soins médicaux et d'avoir un minimum de vie normale. Nous lançons donc un appel en faveur du dialogue interpalestinien pour que les Palestiniens puissent parvenir à un règlement de leurs différends. Nous considérons que cela aurait des répercussions très favorables sur la quête d'une solution juste et définitive du conflit dans son ensemble.

Pour conclure, nous félicitons l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et nous lui rendons un hommage bien mérité pour son travail, qu'il accomplit malgré la maigreur des ressources dont il dispose actuellement. Nous demandons le maintien de l'aide financière internationale à cet organisme des Nations Unies dont l'œuvre humanitaire est très noble et louable.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de sa déclaration. Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé. Nous sommes heureux aussi de souhaiter la bienvenue au Président Mahmoud Abbas à la séance d'aujourd'hui.

La Pologne appuie fermement toutes les initiatives visant à stabiliser et à renforcer la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Malheureusement, depuis notre séance précédente (voir S/PV.8167), aucune mesure positive importante n'a été prise pour parvenir à la paix. Au contraire, nous ne pouvons pas manquer de remarquer que la situation s'est détériorée.

Nous notons avec préoccupation une augmentation du nombre d'incidents le long de la frontière d'Israël avec la bande de Gaza – des roquettes de mortier tirées depuis Gaza et les mesures de représailles d'Israël, ainsi que la recrudescence des tensions à la frontière nord d'Israël. Nous reconnaissons le droit d'Israël de se défendre et d'assurer la sécurité de ses citoyens. En même temps, nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue afin d'éviter de nouvelles hostilités qui mettraient en péril de nombreux groupes de population. La situation humanitaire dans la bande de Gaza est

particulièrement inquiétante, car celle-ci est confrontée à une crise profonde concernant les services vitaux de la santé, de l'eau et de l'assainissement. Les pénuries actuelles de combustible pourraient bientôt aggraver davantage la situation, privant ainsi les habitants de Gaza d'espoir et de perspectives réelles et favorisant les propos incendiaires qui provoquent la violence, l'extrémisme et la radicalisation, en particulier chez les jeunes.

Nous sommes vivement préoccupés par la détérioration de la situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les effets de la réduction de son appui pourraient avoir de graves conséquences humanitaires et en matière de sécurité, non seulement dans les territoires palestiniens mais aussi dans les pays voisins qui accueillent des réfugiés palestiniens. L'Office se heurte déjà à de grandes difficultés pour mettre en œuvre son mandat et maintenir ses services essentiels, tels que l'éducation et les soins de santé. La communauté internationale dans son ensemble ne peut éluder ses responsabilités et ses obligations à l'égard des réfugiés palestiniens. Nous devons tout mettre en œuvre pour assurer la poursuite sans heurts de l'action de l'Office en lui donnant une solide assise financière. Pour sa part, la Pologne soutient activement et régulièrement l'UNRWA depuis des années et elle maintiendra son appui aux réfugiés palestiniens au moyen de ses contributions annuelles à l'Office. En réponse aux besoins actuels, la Pologne contribuera au budget ordinaire de l'UNRWA pendant le premier trimestre de cette année.

Je tiens à ajouter qu'une situation humanitaire stable dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient constitue une priorité clef pour la Pologne. C'est pourquoi, ces dernières années, nous avons considérablement augmenté notre soutien aux personnes les plus touchées en Syrie, dans les pays voisins et en Cisjordanie au moyen d'une assistance bilatérale et multilatérale, y compris la contribution versée l'année dernière par la Pologne au titre de l'initiative Résilience économique.

De façon plus générale, qu'il me soit permis de souligner que le Conseil de sécurité doit maintenir son engagement à résoudre l'un des plus longs conflits inscrits à son ordre du jour. Nous devons continuer de rechercher la fin du conflit israélo-palestinien en relançant le processus de paix. Seul un retour à de véritables négociations bilatérales, fondées sur les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations

Unies et sur le droit international, peut apporter une contribution positive au processus. C'est la seule voie vers une solution des deux États et le règlement de toutes les questions relevant du statut final. La Pologne appuie une solution des deux États en vertu de laquelle les aspirations nationales des deux parties au conflit seraient satisfaites, notamment le droit de la Palestine à l'autodétermination et à l'indépendance et le droit d'Israël d'assurer sa sécurité et de normaliser ses relations avec les États arabes.

Nous tenons à réaffirmer notre position sur Jérusalem, qui est conforme à la position de longue date de l'Union européenne. Nous sommes fermement convaincus que les aspirations des deux parties concernant Jérusalem doivent être satisfaites, et la façon de régler le statut de Jérusalem doit être trouvée grâce à des négociations.

Nous demandons à Israël et à la Palestine de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui préjugent du résultat des négociations sur le statut final, et nous attendons d'eux qu'ils démontrent leur attachement à la paix au moyen de leurs actes et de leurs politiques. Nous condamnons tous les actes de terrorisme et d'incitation à la violence. Selon nous, ils constituent un obstacle de taille à la relance du processus de paix.

Nous continuons de suivre de près les faits nouveaux relatifs à la réconciliation intrapalestinienne et nous engageons tous les membres du Conseil à soutenir ce processus conformément aux principes du Quatuor. Nous considérons que parvenir à un résultat accepté par la communauté internationale pourrait être une mesure importante vers l'unité d'un futur État palestinien et pourrait, à long terme, mener à un accord de paix durable. La participation des pays de la région est un élément important d'une telle solution. Nous devons faire fond sur la pertinence de l'Initiative de paix arabe de 2002 en tant que cadre global pour le règlement du conflit arabo-israélien, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité régionales.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de sa participation à la séance d'aujourd'hui.

Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Mladenov, de son exposé riche d'informations. La Chine souhaite la bienvenue à S. E. le Président Abbas,

de la Palestine, à la séance d'aujourd'hui et le remercie de ses observations.

La question de la Palestine représente le foyer de tension régional de plus longue durée depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle est au cœur du problème du Moyen-Orient, elle est fondamentale pour instaurer la paix dans la région. Seule la fondation d'un véritable État de Palestine peut permettre à Israël de bénéficier d'une sécurité durable. Seul un règlement global de la question palestinienne peut susciter une transformation fondamentale de la situation au Moyen-Orient. La Chine est vivement préoccupée par la situation entre la Palestine et Israël, qui reste précaire, et par la grave situation humanitaire à Gaza.

Toutes les parties doivent scrupuleusement appliquer la résolution 2334 (2016), cesser toutes les activités de colonisation dans le territoire occupé et agir de manière à prévenir de nouvelles violences contre les civils. Toutes les parties doivent conserver leur calme, faire preuve de retenue et se rapprocher des autres, pour contribuer à promouvoir les conditions nécessaires à la reprise des pourparlers. Nous pensons qu'une solution à deux États constitue la voie à suivre en vue du règlement de la question de Palestine. La communauté internationale doit faire respecter les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe, en étudiant parallèlement les moyens de promouvoir la paix, afin de trouver rapidement une solution complète, juste et durable à la question de Palestine.

La communauté internationale doit donner des garanties au sujet des pourparlers de paix israélo-palestiniens. Les parties ayant une grande influence concernant le Moyen-Orient doivent toutes jouer un rôle constructif à cet égard. La Chine reste déterminée à appuyer et à faciliter le processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes favorables à ce que le peuple palestinien puisse créer un État pleinement souverain et indépendant, basé sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

En juillet dernier, le Président chinois Xi Jinping a présenté une proposition en quatre points pour promouvoir le règlement de la question de Palestine, appelant à la poursuite du processus politique sur la base de la solution des deux États, de l'adhésion à la philosophie d'une sécurité partagée, globale, coopérative et durable, d'une plus grande coordination des efforts internationaux afin de maximiser les synergies en faveur de la paix, et d'une approche globale de la paix par le

développement. L'on s'emploie activement à donner suite à cette proposition. En décembre dernier, la Chine a accueilli un colloque d'acteurs palestiniens et israéliens favorables à la paix, et elle continuera d'œuvrer en faveur d'un règlement politique et constructif de la question.

La question de Jérusalem est complexe et sensible, mais elle est au fondement du règlement futur de la question de Palestine. Toutes les parties doivent respecter la pluralité historique, défendre l'équité et la justice, donner suite au consensus international, œuvrer à la coexistence pacifique et donner suite aux résolutions pertinentes de l'ONU, afin de parvenir à une solution qui prenne en compte les intérêts de toutes les parties via des négociations sur le statut final. La Palestine et Israël devront respecter leur droit respectif à la vie et éviter toute action susceptible d'aggraver la situation actuelle.

La communauté internationale doit continuer de fournir une aide humanitaire au peuple et aux réfugiés palestiniens, ce qui contribuerait à améliorer la situation politique et humanitaire ainsi que les conditions de sécurité sur place. Depuis plus de six décennies, l'Office de secours et de travaux des NU pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle indispensable pour atténuer la crise humanitaire dans les territoires occupés. Nous appelons toutes les parties à intensifier leur soutien à l'UNRWA et aux pays qui accueillent des réfugiés palestiniens, de manière à améliorer progressivement les conditions humanitaires dans lesquelles vivent les réfugiés.

M. Tanoh-Boutchou (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire salue la tenue de la séance d'information sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et remercie le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, pour la qualité de leurs observations et exposés sur le sujet à l'examen. Elle salue également la présence parmi nous, à l'occasion du débat de ce matin, du Président de l'Autorité palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas, et du Représentant permanent de l'État d'Israël auprès de l'ONU.

Vingt-cinq ans après la signature de l'Accord d'Oslo, l'espoir d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien s'est amenuisé, et la solution de compromis de « deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité » semble de plus en plus s'éloigner. Cette absence de perspective politique a contribué à

détériorer gravement la situation humanitaire au sein des communautés palestiniennes de Cisjordanie.

Face à cette situation alarmante, ma délégation craint une nouvelle flambée de violence et une confrontation qui éloigneraient définitivement les chances d'un règlement pacifique de la crise israélo-palestinienne. Elle voudrait donc, après les heurts de ces derniers jours qui ont causé la mort de deux Palestiniens et fait des blessés parmi les soldats israéliens, appeler les parties israélienne et palestinienne à faire preuve de grande retenue.

Ma délégation continue de croire que la paix entre Palestiniens et Israéliens est toujours possible, en dépit de l'impasse actuelle. Mon pays reste convaincu qu'il n'y a pas d'alternative à la paix; c'est pourquoi il invite les acteurs du conflit à un dialogue constructif en vue de lever les obstacles. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire appelle les parties en présence à renoncer, d'un côté comme de l'autre, à toute initiative unilatérale qui ne ferait qu'hypothéquer les chances d'un règlement politique et pacifique de la crise.

Elle voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer sa position de principe en faveur d'une solution à deux États comme seule alternative viable pour permettre aux peuples palestinien et israélien de vivre et de coexister en paix et en sécurité. La Côte d'Ivoire soutient également que le statut définitif de la ville de Jérusalem doit être négocié dans le cadre d'une solution concertée entre les deux parties, comme le prévoient les résolutions pertinentes de l'ONU.

Les conséquences du conflit israélo-palestinien, faut-il le rappeler, sont désastreuses pour les populations vivant dans la bande de Gaza, avec une crise humanitaire sans précédent, un fort taux de chômage des jeunes allant jusqu'à 47 %, ainsi que des pénuries d'eau et d'électricité. C'est pourquoi ma délégation appelle à la réouverture de négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne. Elle encourage, par ailleurs, sur la base d'une coopération renforcée, les parties palestiniennes à poursuivre le dialogue, pour un retour effectif de l'Autorité palestinienne à Gaza, qui permettrait une meilleure prise en charge des questions humanitaires actuelles.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance, et saluons la présence du Secrétaire général ce matin. Nous remercions également M. Nickolay Mladenov de son exposé très détaillé. Nous nous félicitons particulièrement de la présence de

M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, et d'autres hauts responsables.

Le Pérou suit avec une profonde préoccupation la situation en Palestine. La rigidité des positions, l'absence de dialogue entre les parties et la survenance constante d'épisodes de violence font que le processus de paix se trouve dans une impasse, qui constitue un statu quo instable et intenable. Dans un tel contexte, nous soulignons qu'il est important et urgent de disposer d'un cadre d'entente minimum qui contribuerait à inverser les tendances négatives sur le terrain et favoriserait la reprise des négociations directes entre les parties, en vue de parvenir à la seule solution viable : deux États coexistant dans des frontières sûres et mutuellement reconnues. Nous devons rappeler à cet égard la pertinence et la validité de l'Accord d'Oslo, qui énonce les paramètres d'une telle solution, ainsi que l'importance du rôle que joue le Quatuor.

Nous estimons nécessaire d'agir avec respect dans les domaines politique, religieux et social, tout en cherchant à promouvoir la confiance mutuelle afin de renouer un dialogue constructif. Il incombe aux dirigeants des deux parties de donner des preuves concrètes de modération, d'attachement à la paix et de respect du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Rappelons à cet égard que les résolutions émanant du Conseil de sécurité doivent être mises en oeuvre. En particulier, nous considérons qu'il importe de mettre fin d'urgence à certaines pratiques, qui se sont intensifiées l'année dernière, comme la démolition de maisons et les expulsions dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, conformément à la résolution 2334 (2016). De même, nous exhortons les parties directement impliquées à mettre fin à toute violation du droit international humanitaire, à tout acte terroriste et à toute attaque contre les civils, ainsi qu'à ouvrir des enquêtes pour en identifier les auteurs et les punir.

Il nous faut avancer dans ce sens par le biais de mesures concrètes. Par exemple, nous devons être informés du sort des soldats israéliens tués ou détenus. Nous estimons que la restitution des dépouilles de soldats tués à leurs familles représente un geste humanitaire. Dans le même ordre d'idées, il est indispensable à nos yeux qu'en exerçant leur droit de légitime défense, les autorités israéliennes agissent dans la légalité, de façon proportionnelle et avec précaution. Les droits fondamentaux des citoyens palestiniens, notamment des mineurs, ne sauraient être ignorés.

Dans le même ordre d'idées aussi, nous considérons qu'il est impératif de condamner les discours haineux et antisémites ainsi que la discrimination sous toutes ses formes. Dans toute société, la diversité ethnique, culturelle et religieuse doit être considérée comme une valeur ajoutée, jamais comme une menace.

Nous observons avec préoccupation la détérioration croissante de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, que le Secrétaire général a qualifiée il y a quelques mois de

« l'une des plus dramatiques qu'il ait jamais observée depuis qu'il travaille à l'ONU ».

Nous estimons qu'il importe de répondre d'urgence aux besoins fondamentaux de la population de Gaza. La pauvreté et la marginalisation constituent un terreau fertile pour la radicalisation et l'extrémisme violent. Il est important de promouvoir une paix durable et de veiller à ce que l'aide humanitaire soit en phase avec les plans de développement qui offrent aux plus jeunes espoir et possibilités.

À cet égard, nous réaffirmons notre gratitude à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il importe de lui fournir un appui et un financement stable et prévisible. Nous nous félicitons qu'une conférence extraordinaire des bailleurs de fonds se soit tenue le 31 janvier à Bruxelles, ainsi que du fait que différents pays y ont offert leurs bons offices et affirmé leur disposition à aider à améliorer la situation sur le terrain.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous au Conseil ce matin du Président Abbas, et je voudrais remercier M. Mladenov de son exposé détaillé et, très certainement, des efforts qu'ils déploie en vue de la paix.

Les faits sur le terrain parlent d'eux-mêmes et ne laissent guère de place à l'optimisme. Nous sommes face à une crise humanitaire et économique croissante à Gaza, et nous observons une absence de développement en Cisjordanie, faute de possibilités offertes aux Palestiniens.

J'aborderai à cet égard trois points : premièrement, la solution des deux États et le besoin de prendre des mesures tangibles; deuxièmement, la nécessité d'un engagement et d'un appui internationaux et, troisièmement, la situation à Gaza.

Pour ce qui est du premier point, la solution des deux États, il convient de rappeler les accords d'Oslo,

signés par le Président Abbas qui a toujours préconisé une voie pacifique en vue de fonder un État palestinien. Les accords d'Oslo comprenaient la promesse de la création de deux États cinq ans au plus après leur signature, en 1993. Vingt-cinq ans se sont maintenant écoulés depuis Oslo, et les obstacles à la paix n'ont fait que croître.

Oslo n'était pas qu'un document; c'était aussi une vision. Nous restons fermement convaincus que seule la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, conduira à une paix durable. Nous rappelons qu'un règlement durable du conflit doit intervenir sur la base des résolutions pertinentes du Conseil, du Mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix; de la feuille de route du Quatuor; des accords précédemment conclus entre les parties; et de l'Initiative de paix arabe, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et se reconnaissant mutuellement.

Pour le Royaume des Pays-Bas, ces paramètres clairs forment la base de négociation, y compris concernant Jérusalem. Ce sont des éléments clefs pour parvenir à un accord.

Le Royaume des Pays-Bas appelle les deux parties à traduire leur soif déclarée de paix en mesures tangibles, mesures qui instaurent la confiance et contribuent à préserver la possibilité de la solution des deux États, conformément à la résolution 2334 (2016). Ceci exige un changement fondamental dans la situation qui prévaut sur le terrain, car les faits qui surviennent continuent d'assombrir la perspective de la solution des deux États.

Le Royaume des Pays-Bas réaffirme sa ferme opposition à la politique de colonisation d'Israël et aux mesures qu'il prend à cet égard, notamment la poursuite des démolitions; les plans conduisant au transfert forcé des communautés bédouines en Cisjordanie; l'annonce que l'avant-poste de Havat Gilad va être légalisé pour devenir une colonie; ainsi qu'aux propositions de textes législatifs qui ne peuvent signifier que l'annexion. De telles actions et propositions sont des motifs de vive préoccupation.

La position du Royaume des Pays-Bas n'a pas changé; les implantations de colonies sont illégales au regard du droit international, sapent la viabilité de la solution des deux États et assombrissent les perspectives

de paix durable. Dans le même temps, la violence qui se poursuit, notamment les tirs de roquettes, et l'incitation doivent cesser.

Le Royaume des Pays-Bas est profondément préoccupé par l'escalade de la violence à et autour de Gaza. Les tirs de roquettes par les militants du Hamas depuis Gaza sont inacceptables et doivent cesser. Les dirigeants des deux parties doivent s'efforcer de prévenir l'escalade.

Deuxièmement, concernant le besoin d'un engagement et d'un appui de la communauté internationale, le manque de confiance actuel entre les deux parties mais aussi l'absence de formats éprouvés pour les négociations créent un vide dangereux, qui ne fait qu'éroder l'espoir des Israéliens comme des Palestiniens.

Il y a, de par le monde, des exemples de conflits résolus qui montrent que, pour que s'ouvrent des négociations, il ne faut pas attendre que la confiance s'instaure; il faut faire preuve de courage et de volonté politique de s'ouvrir à l'autre, de jeter des passerelles et de créer la confiance, amenant les parties à faire un pas après l'autre dans cette direction.

La communauté internationale peut certainement aider à définir un horizon politique propice à la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil. La communauté internationale peut aider les parties à trouver le moyen de retourner à la table des négociations. À cette fin, la coopération entre les partenaires du Quatuor et les acteurs régionaux et avec les deux parties est cruciale.

Nous appuyons pleinement les initiatives en faveur de la solution des deux États prises par la Haute Représentante de l'Union européenne, œuvrant de concert avec les deux parties, les autres membres du Quatuor et les partenaires régionaux.

Le Royaume des Pays-Bas continuera de jouer un rôle constructif, faisant fond sur nos bonnes relations avec les deux parties.

Ceci m'amène à mon troisième point : Gaza. Comme d'autres l'ont dit, la crise à Gaza s'aggrave rapidement. Le chômage est en hausse, et l'économie est pratiquement à l'arrêt. Gaza pâtit d'un manque d'approvisionnement en énergie et en eau qui affecte tous les aspects de la vie, y compris le traitement des eaux usées. À peu près aucune eau souterraine n'est propre à la consommation humaine, et les égouts de la

ville se déversent dans la mer, polluant l'eau destinée à être désalinisée. Les habitants de Gaza pâtissent d'un accès insuffisant à des soins de santé adéquats. Selon les propres mots du Secrétaire général, Gaza deviendra invivable d'ici à 2020.

Mais, pour beaucoup, il n'est guère possible d'y vivre aujourd'hui même. Un nombre croissant de résidents dépendent de l'aide humanitaire. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), comme nous le savons tous, est le principal fournisseur de cette aide. La situation financière critique de l'UNRWA est en train de réduire sa capacité de fournir les services de base aux habitants de Gaza. Nous craignons que cette prévision négative n'approfondisse le désespoir à Gaza. Ce qui ajoutera à l'imprévisibilité de la situation et accroîtra le risque d'instabilité dans les autres zones d'opérations de l'UNRWA. Nous avons la responsabilité collective de faire en sorte que l'UNRWA soit en mesure de remplir le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale.

Le Royaume des Pays-Bas demande à toutes les parties prenantes de placer au premier plan de leurs préoccupations les besoins de la population lorsqu'elles décideront des décisions à prendre à l'avenir concernant Gaza.

Les mesures positives proposées par le Comité spécial de liaison à Bruxelles peuvent contribuer à y améliorer sensiblement les conditions de vie. Ceci inclut de meilleures possibilités d'échanges commerciaux et un appui renforcé aux services essentiels comme l'eau et l'énergie. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties concernées à honorer les engagements qu'elles ont pris. Et nous demandons à l'Autorité palestinienne de rester engagée dans la voie difficile de la réconciliation interpalestinienne. Nous appuyons les efforts qui sont déployés pour rétablir l'unité entre la Cisjordanie et Gaza, et permettre le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza en tant que seule autorité exécutive légitime. Les incidents survenus au cours du week-end ont montré une fois de plus la nécessité d'une solution politique à Gaza.

Pour terminer, j'ai commencé en disant qu'il n'y avait guère de raison d'être optimiste. Toutefois, au Moyen-Orient, l'optimisme n'est pas tant un choix, c'est une nécessité. Ce conflit peut être réglé; ce conflit doit être réglé. Nous devons tous œuvrer avec diligence et de concert pour faire avancer la solution des deux

États – tous, les parties elles-mêmes, la région et la communauté internationale dans son ensemble.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous tenons, comme toujours, à remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé utile et complet sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Ses exposés nous sont toujours très utiles. Nous sommes heureux et honorés de pouvoir compter sur la présence parmi nous ce matin de S. E. le Président Mahmoud Abbas. Nous le remercions d'être venu et d'avoir partagé avec nous ses réflexions et sa vision sur la question très importante dont nous sommes saisis. Nous remercions également l'Ambassadeur Danny Danon d'avoir participé à la présente séance et de nous avoir présenté le point de vue d'Israël.

Nous sommes très préoccupés par l'absence de progrès dans le cadre du processus de paix israélo-palestinien. Les derniers événements ont encore une fois braqué les projecteurs sur le différend israélo-palestinien, soulignant l'urgence de renouveler sans plus tarder l'engagement en faveur du processus de paix. Nous sommes également convaincus que tous ceux qui ont les moyens de changer la donne doivent se montrer prêts à aider, avec honnêteté et transparence, les deux parties à avancer vers des concessions mutuelles.

Nous sommes, bien évidemment, profondément préoccupés par la situation humanitaire désastreuse qui prévaut à Gaza. Faute de financement pour les installations essentielles, de nombreux Palestiniens sont privés de services de santé, d'eau et d'assainissement vitaux. Il est nécessaire de mobiliser la solidarité internationale afin d'éviter une catastrophe humanitaire. Tous ceux qui ont répondu à l'appel urgent doivent être salués, mais le financement reste insuffisant et il faut en faire davantage pour veiller à ce que les Palestiniens aient accès aux services de base essentiels dont ils ont besoin pour survivre. Nous espérons sincèrement que les besoins humanitaires seront protégés contre toute velléité de politisation.

Dans ce contexte, nous devons examiner les moyens qui permettront à l'Autorité palestinienne d'exercer un contrôle total sur la bande de Gaza sur la base de l'accord du Caire. Nous pensons que des progrès sur cette question non seulement contribueront à améliorer la situation économique et humanitaire, mais également favoriseront l'unité palestinienne, qui, nous l'espérons, imprimera un nouvel élan au processus de paix, toujours au point mort. Bien que la signature

de l'accord du Caire ait été très bien accueillie, peu de progrès ont été accomplis pour le mettre en œuvre, ce qui, conjugué aux restrictions d'accès, continue d'aggraver la situation humanitaire. À cet égard, nous prenons note de la réunion trilatérale organisée récemment entre le Coordonnateur spécial, le Premier Ministre palestinien et le Coordonnateur israélien, ainsi que des discussions qui ont eu lieu sur, entre autres, la facilitation de solutions humanitaires critiques et la relance de l'économie à Gaza.

La position de l'Éthiopie sur le différend israélo-palestinien a toujours été claire et tout à fait transparente. Nous appuyons le droit d'Israël d'exister dans la paix et la sécurité autant que nous appuyons le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et celui de la Palestine d'exister en tant qu'État libre et indépendant. C'est également la position de l'Union africaine, et nous avons la responsabilité de respecter sa décision. Partant, l'Éthiopie appuie pleinement l'objectif de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, qui est la seule option viable pour le règlement du conflit israélo-palestinien. Nous pensons que cela n'est pas seulement dans l'intérêt supérieur d'Israël et de la Palestine, mais que cela contribuera également significativement à la paix et à la sécurité dans la région du Moyen-Orient.

Cela dit, il ne fait aucun doute à nos yeux que les mesures et décisions qui ont été prises récemment risquent de ne pas contribuer à la réalisation de progrès vers le règlement des questions en suspens sur la base de la formule à deux États. Ces mesures exacerbent non seulement la frustration et la méfiance, mais sapent également la viabilité même de la solution des deux États. Il est impératif de supprimer ces obstacles qui existent depuis trop longtemps afin de créer les conditions nécessaires aux progrès dans le cadre des négociations entre les deux parties, et ce, en vue de parvenir à une solution globale, juste et durable sur la base de la confiance mutuelle et dans un esprit de compromis afin de garantir la sécurité d'Israël et les aspirations des Palestiniens à un État. C'est ce qu'exige la situation actuelle, et c'est également dans l'intérêt supérieur des deux parties et de toute la communauté internationale.

Nombreux sont ceux qui ont dit qu'il n'y avait pas d'autre solution que celle des deux États. Le Secrétaire général l'a encore répété aujourd'hui. On ne peut pas le contester. Nous avons appuyé l'appel en faveur de l'intensification et de l'accélération des efforts internationaux et régionaux visant à parvenir à une solution globale, durable et juste. À cet égard, nous nous

félicitons de la tenue de la session extraordinaire du groupe des donateurs internationaux pour la Palestine, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui s'est réuni à Bruxelles le mois dernier, réunissant les Israéliens et les Palestiniens, ainsi que tous les autres partenaires pertinents pour la première fois depuis longtemps. À cette occasion, les participants ont débattu de différentes mesures qui permettraient d'accélérer les efforts pour parvenir à une solution négociée prévoyant deux États.

La reprise des négociations exige le plein appui de tous les partenaires, et tous doivent jouer leur rôle pour que de véritables progrès puissent être accomplis. Dans ce contexte, il incombe au Conseil d'assumer ses responsabilités et d'appuyer ces efforts dans l'intérêt de la paix entre Israéliens et Palestiniens et de la paix dans toute la région du Moyen-Orient. Il ne fait aucun doute qu'en fin de compte, c'est aux deux parties qu'incombe la responsabilité de réaliser des progrès vers la paix et de consentir des concessions mutuelles fondées sur la justice et l'équité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Koweït.

Tout d'abord, je salue la présence du Secrétaire général António Guterres et le remercie de sa participation à cette réunion importante et historique sur une question cruciale qui retient l'attention de la communauté internationale depuis cinq décennies. Durant cette période, nous avons été les témoins de violations persistantes du droit international humanitaire, Israël continuant d'occuper les territoires arabes occupés. L'occupation a été condamnée et dénoncée dans les résolutions du Conseil de sécurité demandant qu'il y soit mis fin. Je remercie également de son exposé très utile le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov.

Nous sommes honorés de la participation de S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'État frère de Palestine, à la séance d'aujourd'hui, alors que mon pays préside le Conseil de sécurité ce mois-ci. Sa participation nous a offert une excellente occasion d'écouter directement le chef de file de cette juste cause et d'écouter ce que la communauté internationale doit faire pour honorer son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies afin de garantir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Avant d'assumer son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité au début de l'année, l'État du Koweït s'était engagé à faire tout son possible pour appuyer la cause palestinienne, qui est la cause la plus importante pour les arabes et les musulmans partout dans le monde et l'un des piliers de la politique étrangère du Koweït. Nous restons fermement engagés à répondre aux préoccupations du peuple palestinien frère et à appuyer ses aspirations à un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, en mettant en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Israël, en tant que Puissance occupante, continue de dresser des obstacles sur la voie d'un processus menant à une paix durable et globale au Moyen-Orient. Compte tenu de notre obligation et de la responsabilité commune qui incombe aux membres du Conseil de maintenir la paix et la sécurité internationales, nous devons insister sur l'application des résolutions du Conseil, qui sont contraignantes pour tous les États Membres, conformément à l'Article 25 de la Charte des Nations Unies. Comment ignorer le fait que l'occupation continue de bafouer l'ONU et les résolutions pertinentes de la légitimité internationale? L'occupation perpétue une violation physique des dispositions du droit international qui régissent les relations internationales contemporaines.

Le processus de paix au Moyen-Orient a été marqué par de multiples étapes et initiatives internationales qui ont abouti à l'adoption de nombreuses résolutions des Nations Unies. Toutefois, le non-respect de ces résolutions a aggravé la crise humanitaire dont est victime le peuple palestinien sans défense et exacerbé les tensions dans la région. Il a également eu des répercussions sur la sécurité et la stabilité internationales, et nous avons assisté à l'émergence d'autres problèmes graves dans la région qui nous concernent tous, comme l'extrémisme et le terrorisme. On ne peut s'y attaquer sans s'attaquer aux causes profondes et à la racine même du conflit – la question palestinienne.

Nous avons tous pu voir les retombées de la récente décision à propos de Jérusalem, qui entrave nos efforts, met en péril le processus de paix et compromet l'équilibre du processus de négociation. Parce que nous sommes convaincus que les États-Unis jouent un rôle important dans le processus de paix, nous leur demandons d'œuvrer avec la communauté internationale pour obliger Israël à appliquer les résolutions de la légitimité internationale et à mettre fin à l'occupation de tous les territoires arabes et palestiniens, occupés

depuis le 4 juin 1967, conformément aux résolutions de l'ONU, au principe de la terre contre la paix, à la Feuille de route, à l'Initiative de paix arabe adoptée par tous les pays arabes au Sommet de Beyrouth de 2002, grâce à un règlement pacifique qui officialise l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Je n'exagère pas quand je dis que manifester la volonté politique de garantir la pleine application de la résolution 2334 (2016) contribuerait à la réalisation de cet objectif, car cette résolution historique réaffirme les principes juridiques cardinaux en ce qui concerne la question palestinienne, à commencer par l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. Israël, la Puissance occupante, est tenu de respecter scrupuleusement ses obligations et responsabilités juridiques découlant de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

En outre, la résolution condamne toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil réaffirme aussi que les activités de peuplement israéliennes n'ont aucun fondement en droit, autrement dit sont illégales, et constituent une violation flagrante du droit international ainsi qu'un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable. Par ailleurs, le Conseil souligne dans cette résolution qu'il ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne le statut juridique et historique de Jérusalem, qui fait partie des questions relatives au statut final.

Malheureusement, plus d'un an s'est écoulé depuis l'adoption de cette résolution historique et elle n'est toujours pas mise en œuvre. Pire encore, ses dispositions ont été violées de manière flagrante, puisque nous avons vu un niveau record d'activités de colonisation israéliennes dans les territoires palestiniens occupés – qu'il s'agisse de la construction de nouvelles colonies ou de l'expansion des colonies existantes –, ce qui a entraîné le déplacement forcé des familles palestiniennes propriétaires des terres. L'État du Koweït condamne vigoureusement les politiques illégales et illégitimes d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et les violations persistantes des droits inaliénables de nos frères palestiniens.

Je ne saurais manquer d'évoquer la situation humanitaire dans la bande de Gaza, que nous suivons avec

beaucoup d'inquiétude, étant donné ses conséquences dangereuses sur les conditions de vie des deux millions de Palestiniens qui y habitent, puisque l'accès aux services de base, y compris les services de santé, y est de ce fait très restreint. Le blocus est injuste et nous condamnons une fois de plus les pratiques inhumaines d'Israël, qui constituent une grave violation du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le blocus imposé à Gaza n'est qu'un exemple de toutes ces violations. Je réaffirme que l'État du Koweït ne ménagera aucun effort pour venir en aide à nos frères palestiniens dans tout le Territoire occupé.

L'État du Koweït appuie la demande de la Palestine que certains mécanismes internationaux soient rendus plus opérationnels, tel le Quatuor, dont la composition pourrait être élargie pour inclure les pays arabes, ce qui donnerait plus de vitalité à ses travaux. Nous appuyons également toutes les mesures juridiques et pacifiques prises par l'État de Palestine aux niveaux national et international pour renforcer sa souveraineté sur Al-Qods Al-Charif et le Territoire palestinien occupé.

Le peuple palestinien attend de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité en particulier qu'ils s'acquittent de leur mission de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple palestinien et nous sommes à ses côtés dans la défense de sa juste cause et de ses droits légitimes, y compris son droit historique et indéfectible en ce qui concerne Jérusalem, tel que garanti par les résolutions pertinentes de la légitimité internationale. Nous réaffirmons que Jérusalem-Est est la capitale de l'État de Palestine. Nous appelons tous les pays à reconnaître l'État de Palestine, et Jérusalem-Est comme sa capitale.

Pour conclure, nous invitons une nouvelle fois toutes les personnes présentes à participer à la réunion organisée selon la formule Arria, qui se tiendra à l'initiative d'un groupe de membres du Conseil de sécurité afin d'examiner la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) plus d'un an après son adoption et 50 ans d'occupation israélienne du Territoire palestinien occupé.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 13 h 5.